Nations Unies S/PV.6723



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6723e séance

Lundi 27 février 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Ohin	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

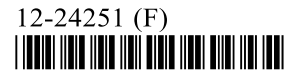
Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)

12-24251 (F)







La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/45)

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bénin, du Congo et du Nigéria à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Issifou Kogui N'Douro, Ministre d'État chargé de la défense nationale du Bénin.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Abdel Fatau Musah, Représentant spécial du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive adjointe à la Commission du golfe de Guinée, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/45, qui contient une lettre datée du 18 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport de la Mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur le rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général en novembre dernier pour évaluer la menace que représente la piraterie au Bénin et dans la région du golfe de Guinée.

Les membres du Conseil se souviendront que lorsque le Secrétaire général a abordé pour la première fois au Conseil de sécurité la question de la piraterie dans le golfe de Guinée en octobre 2011, il a informé les membres de son intention d'envoyer une mission dans la région en réponse à une demande du Président Boni Yayi, de la République du Bénin. La mission était principalement chargée d'évaluer la menace que représente la piraterie au Bénin et dans la région du golfe de Guinée, de faire le point des efforts déployés aux niveaux national et régional pour répondre à la menace et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour combler les lacunes qui subsistent.

Tel qu'indiqué dans son rapport (voir S/2012/45), la mission s'est rendue au Bénin, au Nigéria, au Gabon et en Angola. Outre des réunions avec les responsables gouvernementaux et autres dans les quatre pays visités, la mission a aussi tenu des consultations avec les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à Abuja, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à Libreville, et avec la Commission du golfe du Guinée, à Luanda.

Je voudrais exprimer notre profonde gratitude aux gouvernements de l'Angola, du Bénin, du Gabon et du Nigéria, ainsi qu'à la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée pour l'appui et la coopération apportés à la commission d'évaluation, lui permettant ainsi d'accomplir son travail sans heurts.

Comme le Secrétaire général l'a souligné la semaine dernière dans sa déclaration au Conseil lors du débat public consacré à la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (voir S/PV.6717), la piraterie et le vol à main armée contre les navires sapent de plus en plus les efforts que déploient les États de la région du golfe de Guinée pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité et pour promouvoir le développement socioéconomique. La menace est devenue encore plus alarmante, les pirates étant devenus plus violents. Le Secrétaire général a rappelé à cet égard l'assassinat tragique du commandant et d'un ingénieur du bateau qui a été attaqué par des pirates au large des côtes du Nigéria il y a deux semaines.

Certes, les États et les organisations de la région ont pris des initiatives pour lutter contre la piraterie et

le vol à main armée contre les navires aux niveaux national et régional, mais non seulement la menace persiste, elle semble gagner du terrain dans une région où les biens de valeur élevée visés par les actes de piraterie abondent. La mission du Secrétaire général a conclu que la piraterie dans le golfe de Guinée est devenue plus systématique, les pirates recourant à des modes opérationnels plus sophistiqués et utilisant des armes lourdes. À ce jour, les attaques ont visé principalement à s'emparer des cargaisons de valeur à bord plutôt qu'à prendre des otages aux fins de rançons, ce qui est la pratique au large des côtes de la Somalie.

La piraterie dans le golfe de Guinée gêne les États de la région dans leurs efforts visant à participer pacifiquement au commerce international et à exploiter leurs vastes ressources naturelles au profit du développement socioéconomique de leurs pays. De récents rapports ont indiqué, par exemple, que les activités criminelles, notamment la piraterie, font perdre au Nigéria environ 7 % de ses ressources pétrolières.

La piraterie était, certes, un phénomène largement inconnu dans le golfe de Guinée il y a 10 ans, mais le nombre d'attaques et les dégâts qu'elles occasionnent ont atteint des proportions inquiétantes. En 2010, l'Organisation maritime internationale (OMI) a fait état de 41 attaques. L'année dernière, leur nombre a atteint 64 attaques enregistrées dans neuf pays. Au cours des deux premiers mois de 2012, l'OMI a déjà enregistré 10 attaques au large des côtes du Bénin, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria. En outre, nous savons que les actes de piraterie ne sont pas tous systématiquement signalés.

Comme souligné dans le rapport de la mission d'évaluation, les pays de la région du golfe de Guinée doivent adopter un front uni pour lutter efficacement contre la menace croissante de la piraterie le long de leurs côtes. Des initiatives nationales isolées ne font, au mieux, que contraindre pour un temps les pirates à déplacer leurs activités criminelles d'un pays à un autre.

Par conséquent, nous voudrions insister sur l'importance d'une stratégie régionale globale, tel qu'il est préconisé dans la résolution 2018 (2011) du Conseil de sécurité du 31 octobre 2011. À cette fin, et comme l'a réitéré le Secrétaire général dans sa déclaration au Conseil la semaine dernière, la mission d'évaluation a recommandé que les pays de la région du golfe de Guinée doivent tenir, dès que possible en 2012, un sommet régional aux fins d'élaborer une stratégie globale de lutte contre la piraterie dans la région. Nous nous félicitons des engagements pris dernièrement au Sommet de la CEEAC, qui s'est tenu à N'Djamena en janvier 2012, et au Sommet de la CEDEAO, qui s'est tenu à Abuja il y a deux semaines, pour définir une stratégie maritime régionale générale.

Nous nous félicitons également des mesures collectives prises par les États d'Afrique centrale, sous les auspices de la CEEAC, afin d'établir un Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, basé à Pointe-Noire en République du Congo, ainsi que des centres de coordination multinationaux, qui sont déjà opérationnels en Angola, au Cameroun et au Congo. Ces centres ont été conçus pour la surveillance des activités maritimes des États côtiers de l'Afrique centrale. En Afrique de l'Ouest, les États membres de la CEDEAO ont récemment intensifié leurs efforts en vue de l'élaboration d'une stratégie commune de sécurité maritime qui vise l'harmonisation de leurs politiques et de leurs activités en la matière. De son côté, la Commission du golfe de Guinée, composée de huit membres de l'Afrique occidentale et centrale, se considère comme un relais entre la CEDEAO et la CEEAC pour tout ce qui concerne la sécurité maritime dans la région du golfe de Guinée.

Nous considérons que les divers efforts entrepris par les États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale sont d'importants jalons dans l'optique de la tenue du sommet régional des États du golfe de Guinée sur la piraterie qu'il est proposé d'organiser. Bien que tous les pays du golfe de Guinée, qu'ils soient côtiers ou de l'arrière-pays, soient déterminés à lutter contre la menace de plus en plus pressante de la piraterie et des attaques à main armée en mer, la faiblesse de leurs capacités nationales et régionales les empêchent de le faire efficacement. Les ressources disponibles sont insuffisantes et la région souffre de l'absence de cadre juridique harmonisé dans le domaine de la sécurité maritime, ce qui, à son tour, est susceptible de nuire à l'efficacité de la coopération devant permettre la mise sur pied et la mise en œuvre en temps voulu d'activités communes de lutte contre la piraterie.

Nous nous félicitons de l'appui apporté par les membres de la communauté internationale aux pays du golfe de Guinée afin d'en renforcer les moyens dans le domaine de la sécurité maritime. Cela étant, face à une menace qui se fait de plus en plus forte, nous sommes convaincus qu'il faut faire beaucoup plus. Un soutien

logistique important est nécessaire, notamment pour renforcer les capacités maritimes nationales et régionales. Au cours de leurs discussions avec la mission d'évaluation, les autorités nationales béninoises et nigérianes ont insisté sur la nécessité de mettre en place au Bénin des infrastructures de soutien logistique afin d'appuyer les opérations de patrouilles conjointes en mer entre le Bénin et le Nigéria. Ces infrastructures faciliteraient par exemple le ravitaillement en carburant des navires utilisés pour les patrouilles conjointes et les réparations à y effectuer. Ces patrouilles communes sont d'ailleurs citées en exemple de tout ce qui peut être accompli lorsque des pays collaborent afin de lutter contre la menace transnationale de la piraterie. En conséquence, la mission d'évaluation insiste, dans ses recommandations, sur la nécessité de soutenir le Nigéria et le Bénin afin qu'ils puissent poursuivre les patrouilles conjointes jusqu'à ce qu'une stratégie régionale plus complète et plus efficace soit mise en place.

Le système des Nations Unies a déjà commencé à fournir un appui. L'OMI aide les 25 États membres de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à mettre en œuvre le mémorandum d'accord adopté en 2008 aux fins de l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes, ainsi que de l'application des dispositions du droit maritime dans toute la région. La semaine dernière, à Londres, le Secrétaire général s'est longuement entretenu sur cette question avec le Secrétaire général de l'OMI, M. Koji Sekimizu. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale travaillent avec leurs partenaires respectifs dans chacune de ces deux régions pour appuyer l'élaboration de dispositifs maritimes sous-régionaux en amont du sommet régional conjoint projeté.

Au cours de ses discussions avec les dirigeants nationaux et régionaux, la mission d'évaluation a pu constater que le rôle joué par l'ONU ainsi que son soutien, s'agissant de mettre en exergue la nécessité d'aborder de façon concertée la lutte internationale contre la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée, étaient très appréciés. Les États et institutions de la région se sont félicités de l'adoption de la résolution 2018 (2011), qu'ils considèrent comme le premier outil politique et juridique international d'importance visant à mobiliser la coopération mondiale contre la menace de la piraterie. En faisant fond sur cette résolution, sur la mission d'évaluation et sur l'intensification des efforts des États de la région, nous devons prendre d'autres mesures concrètes pour éliminer la piraterie dans le golfe de Guinée, qui menace incontestablement la sécurité et le développement économique des États de la région.

Le Président : Je remercie M. Pascoe de son exposé, qui résume parfaitement la situation qui prévaut dans la région et les initiatives qui y ont été prises.

Je donne maintenant la parole à M. Musah.

M. Musah (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil au nom du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui n'a pas pu être présent aujourd'hui, afin de présenter le point de vue de la CEDEAO s'agissant du problème préoccupant que constitue la piraterie dans le golfe de Guinée. La Commission de la CEDEAO remercie le Conseil de continuer de se préoccuper de la menace croissante que représente la piraterie dans le golfe de Guinée pour les États de la zone concernée, pour la sécurité régionale et pour l'activité maritime internationale. La CEDEAO est particulièrement satisfaite de la part prise, personnellement, par le Secrétaire général dans la recherche de solutions au problème de la piraterie, qui permettra de renforcer encore notre coopération avec les organes des Nations Unies dans la région.

Les membres se souviendront peut-être que, à la 6633e séance du Conseil de sécurité, le 19 octobre 2011, la Commission de la CEDEAO a eu le privilège de présenter ses vues sur la question. Peu après, le 31 octobre 2011, le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face aux menaces que représente la piraterie dans le golfe de Guinée, par l'adoption de la résolution 2018 (2011).

Depuis, malheureusement, la précarité des conditions de sécurité dans la zone de la CEDEAO s'est accentuée en raison de deux faits principaux : premièrement, la réapparition de mouvements de rébellion et du banditisme dans la région du Sahel, accompagnée d'une aggravation de l'insécurité alimentaire; et deuxièmement, l'intensification du phénomène de la piraterie et des activités illicites connexes dans le golfe de Guinée, deux phénomènes qui remettent gravement en question les acquis obtenus pendant la décennie écoulée dans le sens de la stabilisation de la région et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Certains observateurs, induits en erreur par le fait que le Bénin, pays le plus touché de toute la zone de la CEDEAO, n'a signalé que 21 incidents de piraterie en 2011, contre 45 en 2010, pourraient être tentés de penser que le pire est passé en ce qui concerne la piraterie dans le golfe de Guinée. Or la propagation rapide du phénomène à d'autres États de la sous-région est une source d'inquiétude. Ainsi, on a comptabilisé 18 attaques au large du Nigéria, du Ghana, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire pendant la seule année 2011, et un incident est déjà à déplorer au large des côtes du Ghana cette année.

Par ailleurs, la piraterie compose de plus en plus avec les autres formes de criminalité transnationale organisée, parmi lesquelles le détournement de pétrole, les vols à main armée en mer, les prises d'otages, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, et le terrorisme. Dans une région extrêmement vulnérable aux changements climatiques, ces activités illégales connexes ajoutent encore à la dégradation de l'environnement et risquent de mettre le feu aux poudres, sur fond d'insécurité alimentaire et de violences intercommunautaires. La piraterie alimente ainsi la corruption, la radicalisation des jeunes et l'instabilité politique, ainsi que les différends relatifs à la délimitation des frontières maritimes. En outre, le Conseil ne saurait négliger la question de la dépendance croissante de l'économie mondiale vis-à-vis du pétrole du golfe de Guinée, ni les risques que la piraterie fait peser sur ce couloir commercial maritime névralgique.

Comme nous le savons, le golfe de Guinée, ce réservoir de précieux hydrocarbures, compte également une faune et une flore très riches. La région, dont les réserves sont estimées à 14 milliards de barils, devrait doubler sa production de 4 à 8 millions de barils par jour dans les 10 prochaines années. Compte tenu de la dépendance croissante des pays côtiers comme des pays sans littoral de la région par rapport aux exportations de pétrole, on ne saurait trop insister sur les conséquences, pour leur économie comme pour l'économie mondiale, d'une piraterie incontrôlée.

Pour lutter contre les dangers que représentent la piraterie et la criminalité connexe pour la sécurité maritime, les États et organisations de la zone concernée ont pris, depuis quelques années, des initiatives aux niveaux national, régional et international en vue de prévenir et de maîtriser les activités illicites, tout en augmentant leurs capacités afin de renforcer la sécurité maritime.

Au niveau national, les États côtiers de la CEDEAO, dont le Nigéria, le Ghana, le Bénin et le Sénégal, prennent des mesures concrètes pour surveiller leurs eaux territoriales, en particulier en améliorant la communication sur l'importance de la sécurité maritime, en renforçant les flottes côtières et en augmentant la surveillance. Effectivement, il y a environ deux semaines, le Ghana a pris livraison de quatre bateaux à grande vitesse. En réalité, cependant, ces efforts restent faibles face à la menace, car aucun des États concernés ne peut prétendre disposer des capacités de surveillance maritime et de projection de force à plus de 100 milles nautiques des côtes.

Par conséquent, la coopération bilatérale et multilatérale en matière de sécurité maritime est nécessaire pour compléter les efforts nationaux. Comme le Conseil le sait, le Nigéria et le Bénin ont effectué des patrouilles conjointes dans leurs eaux communes au titre de l'Opération prospérité, qui se poursuit. Des opérations similaires existent entre d'autres États et des partenaires internationaux, comme la mise à disposition par la France d'un navire itinérant au large des côtes béninoises, ou encore l'initiative conjointe du Ghana et du Royaume-Uni sur la création d'un centre national commun de coordination sur la menace maritime.

Au niveau multilatéral, les États-Unis en particulier – ainsi que la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Allemagne – ont contribué à renforcer la sécurité maritime régionale dans les régions de la CEDEAO et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), grâce à des initiatives telles que Africa Partnership Station par les États-Unis, l'intervention espagnole au nom de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, et le Fonds de solidarité prioritaire de la France, du Bénin, du Togo et du Ghana.

Grâce à ces diverses initiatives, le nombre d'actes de piraterie a quelque peu baissé dans les eaux du golfe de Guinée. Mais la piraterie n'a aucunement été éradiquée. On attache donc toute l'attention voulue à la question aux niveaux politique et stratégique au sein de la CEDEAO. Les récentes réunions des chefs d'État et du Comité des chefs d'état-major des armées ont consacré beaucoup de temps et d'efforts aux questions de la piraterie et de la sécurité maritime.

L'ampleur de la préoccupation des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO à propos de la sécurité maritime et leur détermination à trouver une solution régionale à ce problème sont illustrés par les débats approfondis qu'ils ont consacrés à la question au cours de leur quarantième sommet, qui a eu lieu à Abuja les 16 et 17 février. Dans le communiqué final, le Sommet a reconnu la menace croissante que représente la piraterie et toutes formes de crime maritime organisé dans le golfe de Guinée, et a souligné l'importance du leadership politique et du rôle de coordination de la CEDEAO pour combattre ce fléau. À cet effet, il a chargé la Commission de la CEDEAO de proposer, de toute urgence, un cadre de politique maritime stratégique et holistique pour orienter les actions et la coopération futures, ainsi que pour renforcer sa collaboration avec la CEEAC, la Commission du golfe de Guinée et tous les autres acteurs concernés, en vue de faire face à cette menace.

En outre, le sommet a instruit la Commission de convoquer une réunion urgente du Comité des chefs d'état-major, afin d'examiner toutes les menaces de sécurité qui émergent dans la région du Sahel et dans le golfe de Guinée et de formuler des recommandations concrètes pour faire face à ces menaces.

Ce degré de préoccupation au plus haut niveau a reçu un écho de la part de la Commission de la CEDEAO, qui a rapidement organisé une réunion de section du Comité des chefs d'état-major à Abuja le 24 février, pour examiner l'évolution de la stratégie régionale de sécurité maritime. Le Comité a également décidé de dépêcher une mission dans les zones de conflit du Sahel et des États côtiers en vue de recueillir des informations supplémentaires destinées à enrichir la stratégie régionale. Une réunion plénière du Comité est prévue en Côte d'Ivoire à la mi-mars pour mettre à jour cette stratégie et formuler des recommandations quant à la réunion élargie très attendue à laquelle participeront des organisations extérieures à l'espace de la CEDEAO.

Comme le sait le Conseil, depuis plusieurs mois maintenant, la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée analysent les modalités d'une action commune en vue de lutter contre la piraterie et d'assurer la sécurité des voies commerciales internationales dans le golfe de Guinée. À cette fin, il est prévu de convoquer, dès que possible, une réunion élargie d'organismes régionaux pour qu'ils harmonisent leurs diverses initiatives au sein d'un cadre régional de sécurité maritime plus vaste et plus global, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux.

La nécessité d'une telle approche collective de la sécurité dans le golfe de Guinée traduit un choix politique et stratégique de la part de la CEDEAO sur la question, à savoir que la piraterie est un problème régional qui requiert une architecture régionale de sécurité maritime, dans laquelle les initiatives nationales et bilatérales puissent converger. Elle est également dictée par les obstacles auxquels se heurtent les États et les organisations sous-régionales. Entre autres choses, ceux-ci incluent un manque de capacités financières et techniques aux niveaux national et régional pour pouvoir surveiller efficacement et projeter la force suffisante afin de protéger les eaux; une pénurie de cadres juridiques contraignants pour faire respecter le droit de la mer et poursuivre les contrevenants; enfin, la multiplicité et le chevauchement des efforts en raison de l'absence d'un mécanisme de coordination.

C'est pourquoi, à l'avenir, tout en encourageant la poursuite des initiatives limitées en cours, la CEDEAO exhorte toutes les parties concernées à redoubler d'efforts, en commençant par l'instance multilatérale suggérée, afin de mettre en place un cadre plus global qui englobe toutes les parties de manière à garantir une approche holistique de la sécurité maritime, en étroite coopération avec l'ONU. À cette fin, la Commission exhorte les partenaires internationaux à investir dans une perspective à long terme et à accroître leur aide financière, logistique et technique à l'initiative, qui vise à consolider et à renforcer les capacités locales de sécurité maritime. La Commission invite également le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale à faciliter et à appuyer la réalisation de cette vaste initiative régionale. De cet accord de coopération dépend la viabilité de nos efforts; en lui réside la garantie de la sécurité dans le golfe de Guinée.

Le Président : Je remercie M. Musah de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Ukonga.

Mme Ukonga (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir invité la Commission du golfe de Guinée à participer au débat consacré au rapport (voir S/2012/45) de la mission d'évaluation des Nations Unies dépêchée par le Secrétaire général dans la région

du golfe de Guinée et auprès des secrétariats de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée, afin de déterminer l'ampleur de la menace posée par la piraterie et de faire le point sur les capacités nationales et régionales nécessaires pour assurer la sécurité maritime dans la région.

Je tiens également à transmettre les excuses du Secrétaire exécutif de la Commission du golfe de Guinée qui, en raison de circonstances complètement indépendantes de sa volonté, ne peut être personnellement présent à cette séance, malgré l'invitation personnelle qui lui a été adressée par la présidence togolaise du Conseil de sécurité.

Je voudrais également exprimer nos félicitations à l'équipe d'évaluation des Nations Unies qui s'est rendue dans la région du golfe de Guinée, pour la minutie avec laquelle elle a effectué sa mission d'évaluation et pour la présentation détaillée de ses conclusions. Le secrétariat de la Commission du golfe de Guinée a reçu l'équipe le 24 novembre 2011. Les informations concernant la Commission du golfe de Guinée reflètent fidèlement les échanges que nous avons eus avec la mission d'évaluation. Depuis cette visite, la Commission du golfe de Guinée a pris des mesures en vue d'établir une collaboration entre elle et la CEDEAO sur les questions d'intérêt commun. Il s'agit, entre autres choses, d'une possible action concertée dans la lutte contre la piraterie, qui constitue actuellement l'une des plus grandes menaces pour l'activité économique de la région; la question de la pollution et de la dégradation de l'environnement; et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

La Commission du golfe de Guinée a également pris des mesures pour élaborer une stratégie régionale de sécurité maritime qui, une fois examinée et approuvée par les autorités supérieures compétentes, constituera notre document de base pour dialoguer et collaborer avec d'autres organisations sous-régionales et internationales.

S'agissant du rapport dont nous sommes saisis, la Commission du golfe de Guinée voudrait faire quelques commentaires au sujet des observations formulées dans certaines parties du rapport.

Concernant le cadre juridique, tel que visé aux paragraphes 13 et 14, bien que le rapport rende compte avec précision de ce qui est pratiqué en République du Bénin, la situation est plus ou moins la même dans de nombreux autres pays de la région. Le cadre juridique relatif à la lutte contre la piraterie est insuffisant, inefficace et différent d'un pays à l'autre, allant de considérer les actes de piraterie comme des infractions mineures dans certains pays jusqu'à les qualifier d'actes de conspiration pour commettre des vols en mer dans d'autres.

Il n'existe pas de définition standardisée, adoptée et acceptée de la piraterie dans le contexte de la région. En conséquence, lorsque des pirates sont pris, suivant l'endroit où ils ont été arrêtés et selon les circonstances, ils peuvent s'en tirer avec une sanction minime, voire rester impunis. Il est donc essentiel d'établir une définition commune consensuelle des actes de piraterie, qui seront sujets au même type de sanctions dans tous les pays de la région, et de créer éventuellement une juridiction neutre chargée de juger les personnes arrêtées pour avoir commis des actes de piraterie.

Ce qui est vrai de la piraterie l'est aussi du cadre juridique devant permettre de juger les personnes menant des activités illégales dans d'autres secteurs. Cela signifie qu'il est nécessaire d'harmoniser les textes juridiques qui réglementent les activités dans ces secteurs et de prévoir des sanctions pour tous ceux qui contreviennent aux lois.

Notre deuxième commentaire concerne la rencontre entre la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée, dont il est fait mention au paragraphe 44 du rapport. La Commission propose que l'ONU appuie le processus d'organisation de cette rencontre et fournisse toute l'assistance nécessaire à cet égard.

Le Président : Je remercie Mme Ukonga de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier la présidence togolaise d'avoir convoqué le présent débat sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Je remercie également M. Pascoe, M. Musah et Mme Ukonga de leurs exposés.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir dépêché une mission d'évaluation des Nations Unies dans le golfe de Guinée pour évaluer la portée de la menace que constitue la piraterie dans la région, et nous sommes reconnaissants du rapport détaillé (voir S/2012/45) présenté par la mission. Les conclusions et

recommandations de la mission doivent être étudiées sérieusement.

Les actes de piraterie et les vols à main armée sont en forte progression dans le golfe de Guinée, faisant de la région le deuxième grand problème de piraterie que connaît le continent africain. Le nombre croissant d'actes de piraterie, conjugué à la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes et de drogue, constitue une grave menace à la paix, à la sécurité et au développement économique des États côtiers et de l'arrière-pays dans la région.

Nous prenons note de la volonté politique démontrée au plus haut niveau par les États de la région et de leur détermination à combattre cette menace et à coopérer à cette fin. Les mesures et les initiatives prises aux niveaux national et régional en vue de mobiliser l'attention internationale face à ce problème et de renforcer la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée sont louables.

Néanmoins, la mission d'évaluation a conclu que la plupart des États du golfe de Guinée ne peuvent à eux seuls prévenir ou gérer efficacement la menace qui pèse sur la sécurité maritime dans leurs eaux côtières. En effet, l'une des caractéristiques qui s'appliquent à la piraterie repose sur un concept de responsabilité collective en matière de lutte contre cette forme de criminalité, qui touche tous les États. Il est donc capital que les États et les organisations de la région reçoivent une aide conséquente de la part de la communauté internationale.

L'Azerbaïdjan souligne qu'il importe d'affirmer la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États du golfe de Guinée et de leurs voisins. S'agissant du rapport de la mission d'évaluation, nous notons que de nombreux États de la région envisagent avec précaution la possibilité d'une présence maritime internationale dans le golfe de Guinée pour prévenir d'éventuels actes de piraterie.

L'ONU joue un rôle important de coordonnateur et doit poursuivre et intensifier ses efforts pour aider les États et les organisations de la région à agir et à mobiliser un appui international, notamment en organisant le sommet conjoint des États du golfe de Guinée afin d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie. Nous convenons avec la mission qu'une stratégie régionale ne pourra être viable et durable que si elle tient compte des causes profondes des problèmes rencontrés par les pays de la région. D'autre part, pour qu'une stratégie globale puisse prendre effet, il est essentiel que les pays de la région continuent de renforcer leur interaction, leur coopération et leur coordination et qu'ils développent un cadre juridique pour la prévention et la répression de la piraterie et des vols à main armée en mer.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie tout particulièrement d'avoir organisé le présent débat et d'y participer. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, M. Abdel Fatau Musah, représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Mme Florentina Ukonga, représentante de la Commission du golfe de Guinée, de leurs exposés.

Les États-Unis estiment que la piraterie dans le golfe de Guinée exige une réaction régionale aussi ferme que possible, avec l'aide de la communauté internationale. C'est pourquoi, depuis 2007, les États-Unis ont versé environ 35 millions de dollars d'aide aux États de la région pour leur permettre de renforcer leurs capacités en matière de sécurité maritime, notamment en s'équipant de radars côtiers, de matériel et de navires et en assurant la formation y relative.

Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec leurs partenaires africains et leurs autres partenaires internationaux par le biais de programmes tels que l'Africa Partnership Station et l'African Maritime Law Enforcement Partnership. Il convient de noter que l'Obangame Express 2012, exercice régional mené dans le golfe de Guinée pour aider les forces locales à améliorer leur capacité à lutter contre les activités maritimes illicites, se terminera dans les prochains jours. Cet exercice s'est déroulé avec la participation du Nigéria, du Cameroun, du Ghana, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe, du Togo, du Bénin et de la République du Congo, ainsi que de partenaires non africains.

Il ne fait aucun doute que la situation s'est aggravée. L'impact de la criminalité maritime sur les économies locales est énorme. Selon une estimation, les actes de piraterie font perdre 2 milliards de dollars par an à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest – un prix élevé pour une région aux besoins considérables en matière de développement et dont l'économie est déjà fragile. Après l'inscription du Bénin sur la liste des pays à haut risque par une compagnie d'assurances maritime en août dernier, le nombre de navires entrant dans le port de Cotonou a chuté de 70 %. D'autre part, on ne peut donner de prix aux pertes humaines subies à

la suite d'incidents comme celui survenu le 13 février, lorsque des hommes armés ont tué le capitaine et l'ingénieur en chef d'un cargo au large des côtes nigérianes.

La responsabilité principale des patrouilles et de la sécurité en mer incombe, bien sûr, aux gouvernements et aux pays du golfe de Guinée. Comme l'affirme le Secrétaire général dans son rapport (S/2012/45), il est urgent que ces pays élaborent une stratégie globale de lutte contre la piraterie dans toute la région. Aucun pays n'est en mesure de lutter seul contre la criminalité maritime.

Les pays du golfe de Guinée doivent continuer de développer les mécanismes de coordination régionaux pour parer à l'absence d'un système de surveillance collective; d'un plan commun pour assurer une surveillance et effectuer des patrouilles; de matériel et d'un système de financement et d'entretien à long terme des infrastructures maritimes; d'un système formel de collecte et d'échange d'informations; et à l'inadaptation des cadres juridiques. On ne soulignera jamais assez la nécessité de lutter contre la corruption et d'augmenter les moyens en matière de répression. Le Secrétaire général note dans son rapport qu'il apparaît

> « improbable que le carburant pillé, que l'on voit réapparaître ensuite sur le marché noir dans les grands ports du golfe de Guinée, puisse être volé et distribué sans la collusion d'agents des autorités portuaires ». (*S/2012/45, par. 9*)

Le Nigéria et le Bénin ont entrepris des patrouilles conjointes, tout comme le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe. Ce modèle doit être reproduit dans les autres pays du golfe de Guinée afin que ce problème soit intégralement réglé plutôt que d'être simplement déplacé.

L'expérience du Cameroun est à la fois une source d'espoir et une leçon de précaution. Grâce en partie aux donations d'équipements et de matériel et à la formation offerte par les partenaires, mais en grande partie grâce à ses efforts, le Cameroun a fait baisser de 40 en 2009 à huit durant les huit premiers mois de 2011 le nombre de crimes maritimes commis dans ses eaux. Il s'est, pour cela, concentré sur les zones de ses eaux territoriales présentant le plus haut risque. Mais même si cela a permis de réduire les risques dans les eaux camerounaises, ce succès semble avoir entraîné un déplacement d'une grande partie des activités illicites plus au nord et à l'ouest, ce qui met en relief la nécessité d'une stratégie régionale.

Comme le Conseil y a appelé dans sa résolution 2018 (2011), il convient de convoquer un sommet des chefs d'État du golfe de Guinée afin de réfléchir à une riposte globale dans la région et d'encourager les États membres de la CEDEAO, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée à définir une stratégie globale. La communauté internationale a un rôle à jouer à l'appui de ces efforts nationaux et régionaux. Nous nous félicitons de la proposition exposée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle l'ONU devrait jouer un rôle d'appui, de facilitation et de coordination en ce qui concerne le problème de la piraterie et des vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée, en complément du rôle moteur joué par les organisations régionales.

Cela fait trop longtemps que les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée menacent l'économie, l'État et les populations des pays de la région. La volonté politique d'agir, aux niveaux national et régional, sera essentielle, avec l'appui de la communauté internationale, pour le succès à long terme de la lutte contre cette menace.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Togo d'avoir organisé le présent débat thématique du Conseil sur la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. Je remercie également de leurs exposés le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe; le Directeur des affaires politiques de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Musah, et la Secrétaire exécutive adjointe de la Commission du golfe de Guinée, Mme Ukonga.

Depuis quelques années, la fréquence des actes de piraterie dans le golfe de Guinée fait peser une lourde menace sur les activités commerciales licites et la sécurité maritime dans le golfe et a une incidence néfaste sur la paix et la sécurité régionales. Elle a également des répercussions sur les activités économiques des États côtiers et des pays voisins de l'arrière-pays. La Chine tient à exprimer sa vive préoccupation face à cette situation. Les pays du golfe de Guinée, les organisations régionales concernées et la communauté internationale doivent reconnaître toute la gravité du problème, prendre des mesures efficaces, préventives et globales en temps voulu et résoudre

dûment ce problème en renforçant la coopération internationale et en élaborant des stratégies intégrées.

La responsabilité de la lutte contre la piraterie incombe au premier chef aux pays du golfe de Guinée. La Chine se félicite des initiatives positives prises par les pays concernés, dans le sens, notamment, de la formulation et du perfectionnement de leurs stratégies nationales, du renforcement de la gouvernance, des capacités navales, des systèmes judiciaires et des services de maintien de l'ordre, ainsi que du déploiement de patrouilles maritimes conjointes. Nous espérons que les pays concernés continueront d'accroître leur contribution, de renforcer leur coordination et de faire davantage pour assumer leur responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Dernièrement, les organisations régionales concernées – la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée – ont défini une stratégie régionale intégrée de lutte contre la piraterie et mis en place des centres régionaux de coordination qui ont déjà permis d'enregistrer des résultats sensibles. La Chine tient à dire sa satisfaction à l'égard des travaux réalisés par ces organisations. Nous espérons que les organisations régionales concernées continueront de jouer un rôle de chef de file et de coordination, qu'elles convoqueront dans les plus brefs délais un sommet régional sur la prévention et la lutte contre la piraterie et qu'elles renforceront et perfectionneront les mécanismes de coordination existants afin de pouvoir agir en synergie.

L'appui et l'aide de la communauté internationale sont indispensables si l'on veut régler la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. La Chine appuie les recommandations faites à ce sujet dans le rapport de la mission d'évaluation (voir S/2012/45). Nous sommes favorables à ce que l'ONU joue un rôle de coordination dans la coopération internationale aux fins de la lutte contre la piraterie et fournisse un appui financier et technique plus important aux pays et organisations régionales concernés. Nous appelons les pays qui en ont les moyens à apporter l'aide nécessaire en temps voulu afin de régler efficacement ce problème, en respectant dûment la souveraineté des pays concernés. Le Gouvernement chinois continuera pour sa part d'apporter son appui dans la limite de ses moyens.

Le problème de la piraterie prend racine sur un terrain économique et social favorable. Si les actes de piraterie sont commis en mer, ils trouvent leur origine sur terre. La pauvreté et les retards de développement économique et social représentent un terreau fertile pour la piraterie. Le règlement du problème de la piraterie passe par une stratégie intégrée qui s'attaque tant aux symptômes qu'aux causes profondes de ce phénomène. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts et à jouer un rôle plus actif pour aider les pays concernés à éliminer la pauvreté et se développer durablement sur les plans économique et social.

M. Araud (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pris l'initiative de ce débat, qui nous permet de faire le point sur l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, sur la base du rapport de la mission d'évaluation des Nations Unies (voir S/2012/45). Je remercie naturellement M. Pascoe de son exposé, ainsi que les honorables représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée.

La piraterie et le brigandage armé dans le golfe de Guinée constituent un sujet de préoccupation récent pour notre Conseil. Les États africains et les opérateurs maritimes en subissent toutefois les conséquences depuis plusieurs années. Contrairement à la situation en Somalie, les attaques dans le golfe de Guinée sont souvent conduites dans une frange proche du littoral et relèvent plus d'actions opportunistes que d'opérations planifiées. Pour autant, leur impact sur l'économie des États côtiers est substantiel en raison du renchérissement des coûts pour le commerce maritime et les activités extractives. Le rapport de la mission d'évaluation l'a amplement démontré dans le cas du Bénin.

Le principe de notre politique doit être évidemment le soutien aux États du golfe de Guinée, auxquels revient la responsabilité première d'assurer la sécurité des espaces maritimes qui sont sous leur juridiction. Dans ce contexte, il appartient à ces mêmes États et aux organisations régionales concernées – la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée – de définir une stratégie régionale que les Nations Unies appuieront.

Dans sa résolution 2018 (2011) du 31 octobre 2011, le Conseil avait déjà salué les intentions des États du golfe de Guinée d'organiser une conférence régionale. Nous réitérons ici nos encouragements à ce

type d'initiative. Nous saluons par ailleurs les mesures prises par les organisations régionales, en particulier la CEEAC, avec sa stratégie de sécurité maritime et son Centre régional de sécurisation maritime basé à Pointe-Noire au Congo. Ce sont là de bonnes pratiques qui mériteraient d'être examinées au niveau de la CEDEAO. Nous appelons aussi ces différentes organisations régionales à mieux coordonner leur action et leurs moyens, l'objectif étant que l'ensemble de la zone maritime du golfe de Guinée, et non de simples parcelles, soit placé sous surveillance.

La France agit contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Les bâtiments de la marine nationale française mettent à profit leurs escales dans la région pour conduire des activités de formation et d'entraînement. En octobre 2011, les autorités de la Guinée équatoriale ont inauguré à Bata la nouvelle École navale nationale à vocation régionale, soutenue par la coopération française. La France est également à l'origine de plusieurs initiatives destinées à renforcer la coopération régionale dans le golfe de Guinée. Elle a organisé un séminaire régional en novembre dernier à Cotonou afin de réaliser un état des lieux des besoins des États de la CEDEAO et de la CEEAC elle-même. Ses recommandations seront mises en œuvre à travers un programme doté de 1,6 million de dollars pour la réforme des secteurs de sécurité dans le domaine maritime au profit du Togo, du Bénin et du Ghana. La première action a consisté à financer une mission d'experts maritimes de la CEDEAO à Libreville et à Douala la semaine dernière afin de leur permettre de s'inspirer des structures maritimes mises en place par la CEEAC depuis quelques années, ce qui facilitera la coopération entre les deux organisations à l'avenir.

La France a également proposé, en tant que présidente du groupe d'experts « maintien et consolidation de la paix » du G-8, l'instauration d'un mécanisme de coordination entre ses membres – qui comprennent les Nations Unies et l'Union européenne – qui œuvrent au renforcement des capacités en matière de sûreté maritime. I1 s'agira d'éviter la duplication des efforts et les déficits de formation dans certains domaines.

À l'Union européenne, des études en vue de financer la mise en place de structures régionales de formation, de partage d'information et de renforcement de la fonction de garde-côtes dans les États du golfe de Guinée sont en cours. Le projet européen SEACOP vise aussi à renforcer la lutte contre les trafics en mer et 1a sécurisation des activités portuaires. Toutefois, je le répète, ces aides ne seront efficaces à long terme que si elles s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie régionale, d'initiatives de coopération entre les États du golfe de Guinée et de politiques publiques nationales contre les causes du brigandage en mer, notamment la corruption, comme le rapport de la mission d'évaluation l'a souligné. Ce Conseil, les États riverains et les bailleurs internationaux ont chacun un rôle à jouer.

Nous souhaitons, dans ce contexte, que le Secrétaire général continue de nous informer de la situation dans le golfe de Guinée. Nous lirons notamment avec attention les prochains rapports des bureaux régionaux des Nations Unies à Dakar et à Libreville.

Nous sommes reconnaissants au Togo du projet de résolution qu'il a diffusé et qui est en cours de discussion. Nous y apportons notre plein soutien et espérons une adoption dans les meilleurs délais.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation togolaise d'avoir organisé cette séance sur une question d'une importance cruciale pour les États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Nous remercions également M. Lynn Pascoe pour son exposé sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Nous sommes également reconnaissants à M. Abdel Fatau Musah et à Mme Florentina Adenike Ukonga, représentants respectifs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée.

Nous apprécions l'initiative prise par le Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation chargée d'étudier la menace émanant des actes de piraterie et des vols à main armée commis dans le golfe de Guinée. Nous avons lu son rapport (voir S/2012/45) avec soin et sommes d'avis qu'il contient des recommandations importantes sur la façon de faire face à cette menace.

Le Pakistan est un ferme partisan d'une approche globale face à la piraterie maritime. Nous jouons un rôle actif dans la lutte contre la piraterie en prêtant nos navires de guerre aux patrouilles antipirates qui surveillent la côte somalienne depuis 2009. L'augmentation de la piraterie dans le golfe de Guinée menace le bien-être économique de plusieurs pays de la région. D'après l'Organisation maritime internationale (OMI), il y a eu 58 attaques dans la région au cours des 10 premiers mois de 2011, dont 21 au large des côtes du Bénin – un pays dont l'économie repose

essentiellement sur les activités portuaires. D'après le rapport de la mission d'évaluation, la piraterie ferait perdre 2 milliards de dollars par an à l'économie de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Tout aussi inquiétante est l'existence de liens entre la piraterie et les autres formes de criminalité organisée, tels que le détournement de pétrole et le trafic de stupéfiants. Si rien n'est fait, ces crimes organisés pourraient affaiblir la gouvernance et le développement économique des pays touchés. Le climat d'insécurité découragerait les investissements, notamment dans le secteur offshore. C'est pourquoi nous sympathisons pleinement avec les pays touchés et comprenons qu'ils prennent des mesures d'urgence pour remédier à cette situation.

Agissant dans la limite de leurs ressources, les États de la région ont pris plusieurs initiatives pour lutter contre la piraterie, mais le manque de capacités a entravé la réalisation de progrès. Par exemple, l'opération Prospérité entre le Nigéria et le Bénin coûte au Bénin 466 000 dollars par mois, et bien que cela ne représente que 5 % du coût de toute l'opération, c'est intenable. D'autres pays de la région n'ont tout simplement ni les capacités ni les ressources financières suffisantes pour mener cette lutte avec efficacité.

L'élimination de la piraterie dans une région de la taille du golfe de Guinée est impossible sans une approche coopérative et collaborative entre les pays de la région et les partenaires internationaux. À notre avis, cette approche pourrait être faite des éléments suivants.

Premièrement, il faut élaborer une stratégie régionale d'ensemble pour lutter contre la piraterie propre aux circonstances du golfe de Guinée. À cet égard, il est crucial de tenir au plus vite le sommet des chefs d'État du golfe de Guinée. Cette stratégie doit porter sur le renforcement du cadre juridique aux niveaux national et régional afin de criminaliser les actes de piraterie et de poursuivre et punir les auteurs de ces actes; mettre en place des systèmes collectifs de surveillance, de partage de l'information et de patrouilles conjointes dans le golfe de Guinée; examiner les liens entre la piraterie et les autres formes de criminalité organisée; et traiter des causes sous-jacentes de la piraterie.

Deuxièmement, en attendant la formulation d'une stratégie globale, les États de la région doivent envisager de prendre des mesures provisoires afin de renforcer la coopération dans la lutte contre la piraterie. Troisièmement, la lutte contre la piraterie en mer est une proposition onéreuse pour laquelle les pays de la région ont besoin que les partenaires internationaux les aident à renforcer leurs capacités. Quatrièmement, l'ONU et l'OMI doivent aider les pays de la région à assurer la synergie de leurs efforts au travers de l'élaboration d'une stratégie régionale globale financée par la mobilisation de ressources et bénéficiant d'une assistance technique. Cinquièmement, la mise en œuvre de mesures de lutte contre la piraterie doit se faire dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États de la région.

Enfin, compte tenu de l'expérience acquise dans la lutte contre la piraterie au large de la Somalie, nous tenons à souligner qu'il importe de prendre d'urgence des mesures efficaces contre la piraterie dans le golfe de Guinée afin d'empêcher que la situation devienne incontrôlable. C'est pourquoi nous appuyons le projet de résolution examiné par le Conseil.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence togolaise de nous avoir donné une nouvelle occasion de mieux comprendre le phénomène de la piraterie dans le golfe de Guinée, et de débattre des mesures collectives que nous pourrons prendre face à cette menace à la paix et à la stabilité régionales. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé et pour sa présentation des principaux résultats du rapport de la mission d'évaluation (voir S/2012/45). Je salue également les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée, et les remercie pour leurs déclarations.

Le Portugal considère que le problème de la piraterie dans le golfe de Guinée est une ramification de la menace plus large de la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, dont nous avons eu l'occasion de débattre la semaine dernière (voir S/PV.6717). Comme nous l'avions dit à ce moment-là, il existe de liens entre la piraterie et d'autres formes de criminalité organisée, et la piraterie profite des réseaux criminels et de leurs ressources.

Comme l'indique clairement le rapport, la piraterie dans le golfe de Guinée n'est pas un nouveau phénomène, mais ces dernières années, elle s'est intensifiée, a adopté des techniques plus sophistiquées et est devenue plus violente. Ses conséquences dépassent le simple domaine de la sécurité, car elle

perturbe le commerce et les activités économiques essentielles aux États côtiers. La piraterie fait perdre environ 2 milliards de dollars par an à l'économie de l'Afrique de l'Ouest. Au Bénin en particulier, les activités liées aux transports maritimes ont chuté de 70 % suite aux attaques perpétrées ces deux dernières années. Surtout, le problème de la piraterie touche des pays dont la capacité institutionnelle de le combattre est très inégale et, de fait, il ne peut être réglé par l'adoption de mesures prises isolément par chaque État. C'est pourquoi nous souscrivons pleinement à la recommandation principale formulée dans le rapport concernant la nécessité de mettre en place une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée qui s'appuierait en premier lieu sur les efforts déployés par les organismes régionaux. La volonté politique exprimée par les dirigeants de la CEDEAO de travailler de concert avec les membres de la Commission du golfe de Guinée et d'harmoniser leurs politiques de lutte contre la piraterie est un signe très encourageant. Nous attendons avec intérêt les conclusions du sommet prévu, qui doit rassembler tous les États du golfe de Guinée.

Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires sur le rôle de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, pour contribuer aux efforts régionaux.

Il est très encourageant de noter que plusieurs organisations régionales, notamment la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ainsi que la Commission du golfe de Guinée et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, prêtent attention au problème de la piraterie et prennent des mesures pour le combattre. Pour être efficaces, tous ces efforts doivent être coordonnés tout en respectant pleinement le domaine de compétence de chaque organisation. L'ONU peut jouer un rôle central pour garantir la cohérence et la coordination d'ensemble de ces initiatives, ainsi que pour mobiliser une aide internationale en vue de renforcer les capacités des organisations régionales dans des domaines clefs tels que la surveillance, les patrouilles et le partage des informations.

Nous devons également nous efforcer de tirer parti des mécanismes existants. Par exemple, le plan d'action de la CEDEAO sur la prévention de la toxicomanie, du trafic de drogue et de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest constitue un cadre de référence pour les initiatives menées dans ce domaine, et pourrait être élargi pour intégrer la menace posée par la piraterie. L'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui encourage la mise en commun des compétences et des ressources nationales, devrait également ajouter à ses domaines d'action le problème de la piraterie. Cela vaut aussi pour les programmes régionaux que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime met en œuvre en Afrique de l'Ouest. Les pays ou les programmes d'aide bilatérale déjà en place doivent quant à eux partager leurs pratiques optimales avec les partenaires régionaux.

L'aide internationale peut également être décisive pour aider les pays et les organisations régionales à adapter leurs cadres juridiques afin de leur permettre de faire face plus efficacement à la nature changeante des menaces à la sécurité et à la stabilité. La mise en place d'institutions judiciaires chargées de la question de la piraterie, comme cela est proposé dans le rapport, est une recommandation intéressante qui pourrait selon nous être étudiée par les organisations régionales concernées.

Comme la situation dans l'océan Indien nous l'a appris, la piraterie est un phénomène complexe qui exige que nous y prêtions une attention soutenue. En encourageant le renforcement des capacités, des connaissances et de la coordination entre les parties prenantes dans la lutte contre la piraterie, le Conseil de sécurité apportera une contribution précieuse à la stabilité et au développement de la région.

M. Karev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Lynn Pascoe d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les conclusions de la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (voir S/2012/45). Nous tenons également à remercier M. Abdel Fatau Musah et Mme Florentina Adenike Ukonga pour les informations qu'ils ont fournies.

Le rapport du Secrétaire général confirme que la menace posée par la piraterie en Afrique de l'Ouest est loin d'être un mythe et a même déjà fait des victimes. Nous avons été choqués d'apprendre la mort récente d'un capitaine de navire de nationalité chinoise, aux mains de pirates locaux. Il y a donc suffisamment de raisons pour tirer la sonnette d'alarme. Bien entendu, la situation n'est pas aussi hors de contrôle que dans la corne de l'Afrique. Néanmoins, si nous ne prenons pas maintenant les mesures nécessaires pour y faire face, ce problème pourrait échapper à tout contrôle.

Nous souscrivons à la conclusion fondamentale du rapport, à savoir que les États de la région et les grandes organisations régionales doivent prendre la tête des

efforts de lutte contre la piraterie. À cet égard, nous nous félicitons des efforts conjoints déployés par le Bénin et le Nigéria et saluons les initiatives prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée. Nous sommes favorables à la tenue rapide d'un sommet régional sur le problème de la piraterie en vue d'élaborer des stratégies intégrées de lutte contre la piraterie.

Compte tenu de la spécificité des actes de piraterie commis dans le golfe de Guinée, il faut identifier des instruments permettant de les prévenir. Cela signifie tout d'abord que les garde-côtes doivent mieux contrôler le littoral, qu'il faut organiser des patrouilles communes, coordonner les activités et mettre en commun les données opérationnelles. Nous pensons qu'appliquées en temps voulu et avec efficacité, de telles mesures suffiront à régler correctement ce problème.

Contrairement à la situation au large des côtes somaliennes, il est encourageant de constater que ces activités seront menées par des États dotés de mécanismes publics bien établis et d'armées et de forces navales bien entraînées, et où les organes juridiques et ceux chargés de faire appliquer les lois fonctionnent normalement et sont en mesure d'engager des poursuites contre les pirates de manière indépendante. Dans ce contexte, nous pensons que le rôle de la communauté internationale est de fournir l'appui matériel et technique nécessaire aux États de la région, avant tout en équipant et en formant des spécialistes au sein de leurs services de garde-côtes. Quant à l'ONU, nous convenons qu'elle peut jouer un rôle de coordination décisif et contribuer à mobiliser des ressources financières internationales pour lutter contre la menace posée par la piraterie.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et de la présider. Nous remercions vivement M. Lynn Pascoe, M. Abdel Fatau Musah de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Mme Florentina Adenike Ukonga de la Commission du golfe de Guinée pour leurs exposés.

Comme nous l'avons indiqué ici à l'occasion du débat sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (voir S/PV.6717), tenu le 21 février, le Royaume-Uni se félicite que le Conseil de sécurité se penche sur la question des menaces à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. La piraterie et les vols à main armée en mer ont un impact considérable sur la sécurité des États côtiers et des États sans littoral de la région. Ces activités, en particulier lorsqu'elles sont liées au trafic de drogue et d'armes, à la traite des personnes, à la pêche illégale et au détournement de pétrole brut et qu'elles entravent le commerce international, constituent une menace à la paix et à la sécurité régionales. Elles sont également un obstacle au développement économique. Il faut combattre ce type de menaces à la sécurité maritime pour tirer parti des avantages que peut offrir un espace maritime sûr. Le Royaume-Uni se félicite du rôle de chef de file joué par le Togo dans ce domaine.

En 2011, le nombre et l'impact des vols à main armée et des actes de piraterie commis dans le golfe de Guinée ont considérablement augmenté, comme nous l'avons entendu. Le Royaume-Uni est extrêmement préoccupé par le nombre et la fréquence accrus de ces attaques, ainsi que par leur caractère de plus en plus violent. Au début du mois, trois attaques ont été commises en quatre jours seulement, causant la mort de deux marins. Le secteur des transports maritimes est également, à juste titre, préoccupé par ces incidents. Il est inadmissible que des marins innocents risquent d'être victimes d'une attaque violente ou d'être tués lorsqu'ils naviguent dans cette zone.

L'année dernière, les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée se sont propagés le long des côtes et plus au large, et certaines preuves attestent de l'utilisation de bateaux mères. Il s'agit d'un problème régional qui n'est pas confiné aux seules eaux territoriales nigérianes ou béninoises. Il est dans l'intérêt de tous les États de la région de travailler de concert pour atteindre l'objectif commun visant à éviter une plus grande déstabilisation.

Les États de la région pourraient à l'évidence tirer des avantages considérables de la création d'un espace maritime sûr. Nous appelons donc les États de la région à déclarer leur zone économique exclusive respective. Chaque État pourra ainsi y appliquer sa législation nationale, y compris les lois relatives à la pêche, à la protection de l'environnement, notamment l'immersion de déchets, et aux vols à main armée commis en mer. Cela leur permettra également d'exercer un contrôle national sur toutes les ressources économiques disponibles à l'intérieur de ces zones économiques exclusives, y compris pour ce qui est de la vie marine, de l'exploitation minière et de la prospection pétrolière.

À cet égard, nous encourageons les États à continuer de coordonner les activités maritimes, aussi bien au niveau national que régional, et notamment avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Il faut prendre des mesures maintenant pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Nous espérons que les chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest seront en mesure de convenir d'un ordre de priorité dans les activités destinées à combattre les diverses menaces qui pèsent sur la sécurité maritime de leurs pays.

Le Royaume-Uni se félicite vivement du leadership dont ont fait preuve la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en œuvrant ensemble pour la sécurité maritime au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons vivement aussi de l'initiative conduite par le secteur industriel destinée à créer un centre d'échange de renseignements sur le commerce maritime, suivant l'exemple du site Web du Centre de sécurité maritime (corne de l'Afrique), qui s'est avéré très précieux dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

Il s'agit d'un débat opportun et important, et je remercie le Togo de son rôle moteur sur cette question.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir organisé la présente séance sur un problème qui devient une menace majeure pour la navigation maritime, le commerce et les activités économiques dans le golfe de Guinée. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé et d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation des Nations Unies sur le sujet (voir S/2012/45). Je tiens aussi à exprimer nos remerciements aux représentants de la Commission du golfe de Guinée et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leurs précieuses déclarations.

Le problème de la piraterie dans le golfe de Guinée a été débattu pour la première fois au Conseil de sécurité durant la présidence indienne du Conseil en août dernier. Depuis lors, plusieurs nouveaux actes de piraterie ont eu lieu dans le golfe de Guinée et le problème a pris des proportions alarmantes. Son impact est ressenti de plus en plus par tous les États côtiers, et la participation d'un nombre de délégations au débat d'aujourd'hui donne une idée de sa gravité. Je remercie tous les participants de nous faire part de leurs évaluations.

La piraterie au large des deux côtes de l'Afrique montre le degré d'instabilité prévalant dans la région et l'étendue du champ d'action des groupes terroristes et criminels organisés. Ils s'en prennent aux navires transportant du pétrole et des produits chimiques, ainsi qu'aux plates-formes de forage dans le golfe de Guinée et font subir de graves violences à leurs captifs. La région produit plus de 5 millions de barils de pétrole par jour et plus des trois quarts du cacao consommé dans le monde. Les attaques des pirates sont donc préjudiciables à l'industrie pétrolière naissante de la région, ainsi qu'à la navigation maritime et aux marins.

Le rapport du Secrétaire général indique que la piraterie dans le golfe de Guinée fait perdre 2 milliards de dollars par an à l'économie; ce qui représente un montant exorbitant comparé aux produits intérieurs bruts des pays de la région. Comme les acteurs régionaux l'ont indiqué dans leurs déclarations aujourd'hui, un grand nombre de jeunes chômeurs se tournent vers les activités de piraterie et de vol à main armée en mer.

Le modèle d'activité en plein essor qu'est la piraterie ne demande que peu de moyens et implique peu de risques, mais rapporte gros. Tandis que les problèmes socioéconomiques comme la pauvreté et le chômage peuvent encourager la piraterie, les principales causes sont liées aux capacités institutionnelles limitées des pays de la région. S'attaquer aux problèmes de la prolifération des armes, de l'inadéquation de l'infrastructure navale et de la faiblesse des systèmes de police et de poursuites doit faire partie intégrante des efforts de lutte contre la piraterie. Sinon, tout comme la piraterie au large des côtes somaliennes, la piraterie dans le golfe de Guinée peut rapidement atteindre l'intensité et la proportion d'un cartel organisé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

L'Inde a été parmi les premiers à souligner la menace de la piraterie au large des côtes de la Somalie et à insister sur la nécessité pour la communauté internationale d'œuvrer d'urgence à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre la piraterie. L'Inde est préoccupée également par la recrudescence d'actes de piraterie dans le golfe de Guinée, notamment par les coûts économiques et sociaux qu'elle induits. Bien que les deux situations soient de proportions assez différentes à ce stade, il est tout à fait possible que

l'échec de la communauté internationale à agir de façon décisive contre la piraterie au large des côtes de la Somalie ait pu générer une nouvelle recrudescence d'actes de piraterie dans le golfe de Guinée.

Le moment est venu pour que l'attention que porte le Conseil au problème de la piraterie soit traduite dans un plan d'action concret. Puisqu'il s'agit d'un problème régional, les mesures prises pour y répondre doivent impliquer la pleine coopération de la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec les pays de l'Afrique de l'Ouest et les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, nous nous félicitons de certaines des mesures qui ont été prises, comme la création d'un réseau sous-régional de garde-côtes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'élaboration de la stratégie de sécurité maritime de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la création du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et la création de la Commission du golfe de Guinée et de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ces initiatives ont servi de base aux gouvernements pour mettre au point une approche collective du problème. De plus, la stratégie de sécurité maritime de la CEEAC a donné des résultats positifs dans la zone englobant le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tome-et-Principe. Ces efforts doivent être intensifiés et inclure des actions conjointes de lutte contre la piraterie, allant des patrouilles et de la surveillance des eaux côtières à l'échange d'information et de renseignement, en passant par le renforcement des capacités des forces navales. En outre, il est essentiel aussi de renforcer le système juridique pour garantir des poursuites efficaces et rapides.

Une meilleure cohérence entre États et organisations de la région permettra d'appuyer la mise en œuvre intégrale et durable de ces efforts. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait proposé de convoquer un sommet régional des chefs d'État. L'Organisation des Nations Unies doit également aider à mobiliser les ressources. Les organismes des Nations Unies dans la région, en particulier le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale, ont un rôle important à jouer dans l'action menée au niveau régional pour lutter contre la piraterie et s'attaquer aux problèmes connexes que sont le terrorisme, le trafic illicite de drogue et la prolifération des armes, qui concourent tous à déstabiliser la région.

Pour terminer, l'Inde est prête à participer aux efforts internationaux visant à améliorer l'efficacité de la coopération entre les États de la région pour contrer la menace de la piraterie et du vol à main armée en mer.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'aimerais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son instructif exposé sur le rapport de la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (voir S/2012/45). Nous remercions aussi M. Musah et Mme Ukonga de leurs déclarations au nom, respectivement, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée.

En ces temps de crise économique financière mondiale, la piraterie dans le golfe de Guinée a des implications financières et sécuritaires graves pour les États concernés et détourne d'importantes ressources financières destinées aux principales priorités nationales de développement socioéconomique au profit de la sécurité maritime. On estime qu'elle fait perdre 2 milliards de dollars par an à l'économie de la région de l'Afrique de l'Ouest.

L'Afrique du Sud se félicite du rapport complet de la mission d'évaluation sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Le rapport met en exergue le coût et l'impact économique de la piraterie dans le golfe de Guinée, ainsi que les multiples stratégies mises en œuvre aux niveaux national, bilatéral et sous-régional pour lutter contre ce fléau. Nous nous félicitons de ces mesures concrètes, qui sont la preuve de la volonté politique des dirigeants de la région de lutter contre la piraterie.

Nous partageons la préoccupation de la mission d'évaluation et convenons avec elle qu'il est de plus en plus évident que la piraterie dans le golfe de Guinée représente une nouvelle menace de taille pour la paix, la sécurité et les intérêts économiques des pays de la région. La région a vu une recrudescence du nombre d'attaques ces derniers mois, et la nature violente de ces attaques appelle une attention accrue sur le

problème croissant de la piraterie et du vol à main armée en mer au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Le rapport du Secrétaire général appelle, à raison, l'attention sur le fait qu'aucun pays de la région ne semble en mesure de pouvoir résoudre le problème de l'insécurité maritime à lui tout seul. Nous nous félicitons donc des efforts déjà faits par les pays touchés, notamment les patrouilles menées conjointement par le Nigéria et le Bénin dans la région. Toutefois, ces patrouilles en elles-mêmes ne sont pas viables et il faut faire davantage. Les efforts menés actuellement par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée pour contrer la menace de la piraterie sont aussi louables.

Il est clair qu'il existe de nombreuses lacunes aux niveaux national et régional, et nous nous félicitons des mesures très pratiques et très utiles recommandées pour lutter contre le fléau de la piraterie dans le golfe de Guinée. Elles préconisent, entre autres, le renforcement des cadres juridiques nationaux et des capacités des systèmes de justice pénale des États, des réponses régionales intégrées et coordonnées pour surmonter les problèmes de sécurité maritime, et un appui de la communauté internationale aux États de la région. L'Afrique du Sud réaffirme que la piraterie ne peut être réglée isolément et souligne combien il importe de s'attaquer à ce phénomène d'une manière globale, en luttant également contre la criminalité transnationale et en s'attaquant aux causes profondes du problème, comme le chômage des jeunes.

Le rapport indique clairement que les pays de la région ne disposent pas des ressources ni des capacités suffisantes pour pouvoir s'attaquer seuls au problème de la piraterie et des vols à main armée en mer. Nous nous félicitons donc que la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée envisagent de convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la région afin d'élaborer une stratégie globale de lutte contre la piraterie, laquelle aidera les pays de la région à renforcer leurs propres capacités pour combattre la piraterie et les vols à main armée en mer. À cet égard, nous encourageons les pays de la région à s'approprier fermement le problème et à assumer un rôle de premier plan dans la lutte contre la piraterie. Nous attendons avec intérêt leurs recommandations en la matière.

Nous appelons la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies à fournir l'appui nécessaire à cette initiative régionale et aux efforts y afférents, notamment en leur apportant une assistance financière et technique. Pour sa part, l'Afrique du Sud se tient prête à aider du mieux qu'elle pourra les pays touchés par le fléau de la piraterie dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance pour se pencher sur le problème croissant que représentent la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée. Nous remercions également M. Lynn Pascoe de son exposé, ainsi que le Secrétaire général pour son rapport (voir S/2012/45), qui contient également les conclusions de la mission d'évaluation des Nations Unies et sur lequel repose notre débat d'aujourd'hui. Nous remercions enfin M. Abdel Fatau Musah et M[me] Florentina Adenike Ukonga pour leurs déclarations.

La mission à laquelle je viens de faire référence était nécessaire pour évaluer l'ampleur de la menace que représente la piraterie, ainsi que les capacités nationales et régionales disponibles pour préserver la sécurité maritime dans la région. Nous prenons note des recommandations contenues dans le rapport et estimons que des efforts sont nécessaires à l'échelon national, régional et international pour lutter contre ce phénomène.

Le golfe de Guinée regorge de ressources naturelles et de produits de base. Ces ressources, ainsi que leur commerce, représentent les moyens de subsistance et une source d'emploi pour des millions de personnes, et resteront une cible attrayante pour les criminels tant qu'aucune stratégie ne sera mise en œuvre pour les en empêcher.

Le nombre croissant de vols à main armée enregistrés dans le golfe de Guinée témoigne indéniablement de la nécessité de s'attaquer à ce problème par des initiatives et des stratégies régionales globales. Les pays comme le Bénin méritent une attention particulière car, du fait de la lutte intense menée contre la piraterie par les pays voisins, le problème s'est déplacé vers des pays plus vulnérables de la région. En conséquence, les efforts tels que les patrouilles maritimes effectuées conjointement par le Nigéria et le Bénin et par le Cameroun et le Tchad peuvent servir à répartir le poids de ce fardeau et à combattre efficacement ce fléau.

La lutte contre les phénomènes que sont la criminalité transnationale organisée, les vols à main armée en mer et la piraterie nécessite des capacités nationales supérieures à celles des pays touchés et, de ce fait, non seulement elle constitue une menace pour la stabilité de toute la région, mais elle relève aussi de la responsabilité collective. En effet, ces menaces mettent en péril le développement socioéconomique, le commerce extérieur et l'investissement étranger dans la région.

Par ailleurs, nous nous faisons l'écho des paroles de la représentante de la Commission du golfe de Guinée s'agissant de la nécessité d'utiliser une terminologie précise : le Conseil de sécurité parle parfois de piraterie et de vols à main armée comme si les deux concepts étaient synonymes. Lorsque les actes de piraterie sont commis dans les eaux territoriales d'un État, ils ne sont pas qualifiés d'actes de piraterie aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais de vols à main armée en mer. Le rapport dont nous sommes saisis suggère que nous examinons principalement ces derniers. De ce fait, nous considérons qu'une plus grande attention doit être portée au contexte et aux circonstances propres à chaque situation, ainsi qu'aux normes communes de tous les pays de la région.

Il importe que l'organisation attendue du sommet régional des États du golfe de Guinée sur la piraterie reçoive tout l'appui nécessaire de la communauté internationale, car ledit sommet pourrait déclencher une accélération des efforts et des initiatives distinctes visant à mieux coordonner les procédures que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont en train d'élaborer. Si la bonne volonté et la disposition des États touchés à lutter contre cette menace ne font aucun doute, le manque de ressources et la faiblesse des institutions nécessaires pour leur mise en œuvre sont source de préoccupation.

Les enseignements et les bonnes pratiques qui découlent de la stratégie de sécurité maritime de la CEEAC pourraient permettre aux initiatives entreprises par la CEDEAO d'être plus judicieuses et, malgré l'insuffisance des ressources, de mener une lutte efficace contre la piraterie pour obtenir la sécurité maritime requise.

Nous estimons que si la Commission du golfe de Guinée comptait davantage de pays d'Afrique de l'Ouest parmi ses membres, elle pourrait plus facilement atteindre son objectif – servir de relais entre les deux communautés économiques. Nous exhortons la CEDEAO et la CEEAC à poursuivre leurs efforts de coopération et à élaborer une stratégie régionale globale et intégrée de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, en étroite coopération avec la Commission du golfe de Guinée et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC).

Nous considérons que tout progrès doit être basé sur le mémorandum d'accord sur la mise en place d'un réseau sous-régional intégré de garde-côtes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Ce mémorandum servira de fondement aux plans d'action, nationaux et régionaux, qui doivent être élaborés par les États de la région en vue de la mise en place du réseau intégré de garde-côtes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Enfin, il est préoccupant que ce problème menace non seulement la stabilité des pays touchés, mais également le potentiel que le commerce recèle au regard du développement économique de ces pays et de l'élimination de la pauvreté. Nous convenons avec le Secrétaire général que la lutte contre la piraterie ne doit pas se limiter à affronter le problème en mer. Des efforts doivent être menés pour s'attaquer aux causes profondes, qui ont généralement leur origine sur terre. Si nous prenons acte des avancées réalisées dans les discussions en cours dans la région et de la nécessité d'une aide de la communauté internationale et des Nations Unies, nous considérons qu'il est impératif d'initier des mesures concrètes comme le sommet régional des États du golfe de Guinée sur la piraterie ou la poursuite des patrouilles maritimes conjointes.

Pour terminer, ma délégation est disposée à contribuer aux efforts internationaux visant à accroître l'efficacité de la coopération entre les États afin de faire face à la menace posée par la piraterie et les vols à main armée en mer.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Royaume du Maroc, le Togo pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat, complétant ainsi le tour d'horizon général de la situation en Afrique de l'Ouest avec cette focalisation aujourd'hui sur le golfe de Guinée. Votre présence, Monsieur le Ministre, conjointement à celle du Ministre de la défense du Bénin, est l'expression concrète de l'importance que les deux pays frères que vous

représentez attachent à ce débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé clair et concis sur le travail important d'évaluation qui a été mené par l'ONU dans les pays concernés par la piraterie dans cette zone maritime. L'éclairage apporté par les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée est fort utile pour nos débats.

Par solidarité avec les pays menacés, mon pays n'a cessé, durant ces dernières années, d'alerter la communauté internationale sur les évolutions et les dangers du phénomène de la piraterie dans cette zone, et c'est en toute logique que nous avons accueilli avec satisfaction l'action menée par la mission d'évaluation des Nations Unies qui s'est rendue au Bénin, au Nigéria, au Gabon et en Angola, en décembre 2011, pour évaluer l'ampleur des défis posés par ce fléau dans cette région. Nous attachons un grand intérêt à la suite qui sera donnée au rapport établi par cette mission (voir S/2012/45).

L'impact de la piraterie dans le golfe de Guinée n'est plus juste d'ordre sécuritaire, mais également commercial et économique. Le transport international par mer, le commerce maritime international, la sécurité énergétique mais aussi les économies des pays littoraux et enclavés de la région se retrouvent affectés de manière significative et inquiétante par ce phénomène préoccupant. Le premier constat du rapport de la mission d'évaluation est que de nombreux États de la région rencontrent des difficultés en termes de capacités pour lutter efficacement contre ce phénomène. Le deuxième constat est que les différents mécanismes de coopération sous-régionaux n'ont pas pu, à ce jour, apporter des réponses concrètes, satisfaisantes et durables à ce fléau. Nous appuyons de ce fait les recommandations formulées par la mission d'évaluation visant à apporter des réponses nationales et régionales à la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée.

Au niveau des capacités des États de la région, nous estimons que le système des Nations Unies est en mesure de jouer un rôle central pour aider les États à développer, notamment avec la contribution de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, leurs capacités et leur stratégie nationale de lutte contre la piraterie et la criminalité transnationale organisée, y compris l'élaboration d'un cadre juridique national permettant l'inculpation et la poursuite en justice des auteurs présumés d'actes de piraterie, ainsi que la promotion de la coopération judiciaire et sécuritaire transfrontalière.

Il convient de saluer la contribution matérielle, technique ou financière de plusieurs partenaires bilatéraux – dont nous avons eu ce matin des indications très claires et précises – visant à soutenir les pays de la région. Nous encourageons son maintien et son renforcement, mais aussi l'échange de bonnes pratiques entre les pays de la région.

En ce qui concerne la coopération régionale, mon pays s'est beaucoup investi pour l'établissement et le renforcement de la coopération transrégionale entre les États africains riverains de l'Atlantique, afin de faire face aux défis émanant de cet océan. Mon pays se félicite de la décision politique prise par les pays de la région d'organiser un sommet régional entre les présidences de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée. Cette rencontre offre l'occasion de développer un mécanisme de dialogue et de concertation approfondi au niveau interrégional entre les deux organisations sous-régionales ainsi qu'avec la Commission du golfe de Guinée et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle permettra plus précisément aux pays de la région d'établir un mécanisme intégré de coopération transrégionale permettant de faciliter les échanges et de mutualiser les efforts pour sécuriser cette zone.

S'agissant de l'architecture régionale de sécurité, nous souscrivons à la recommandation du rapport sur la nécessité de la renforcer et d'assurer plus d'équilibre entre les mécanismes mis en place au niveau de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest.

Toute action visant à combattre la piraterie dans le golfe de Guinée ne sera durable que si les causes profondes permettant la prolifération de ce fléau sont également traitées. À ce sujet, il est primordial d'intégrer dans toute stratégie de lutte contre la piraterie, les aspects liés au renforcement des institutions responsables de l'application de l'état de droit et à la lutte contre la criminalité transnationale organisée mais aussi, et surtout, la problématique du développement.

L'ensemble des défis posés par la piraterie dans le golfe de Guinée, mais aussi par la criminalité transnationale organisée et le terrorisme dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale doivent également être abordés et appréhendés dans le cadre

d'une stratégie intégrée. Il est également important que la communauté internationale se penche sur les articulations et les liens entre les différents réseaux criminels et terroristes qui déstabilisent de plus en plus le continent africain. Comme les membres du Conseil le savent, la prise de conscience de cette articulation a amené les ministres en charge du transport maritime et des activités portuaires de la Conférence des États africains riverains de l'Atlantique à engager, dès mai 2011 à Libreville, les prémices d'une coopération destinée à sécuriser leur infrastructure et à mettre le transport des marchandises à l'abri de ces menaces.

L'adoption de la résolution 2018 (2011) a constitué une date importante dans l'examen de la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. Il est crucial que la communauté internationale continue de prêter une attention particulière à cette thématique, et apporte son soutien aux États de la région dans leur lutte contre ce fléau. Le Maroc, pour sa part, continuera de concert avec le Togo et l'Afrique du Sud, à maintenir ce défi au centre de l'intérêt du Conseil de sécurité. Enfin, ma délégation tient à marquer son plein appui au projet de résolution sur la piraterie dans le golfe de Guinée présenté par le Togo.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la convocation de cet important débat et je tiens également à saluer les exposés que nous ont présentés M. Abdel Fatau Musah et Mme Florentina Adenike Ukonga, de même que les importantes informations complémentaires apportées par le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, concernant le rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée (voir S/2012/45).

La piraterie et les vols à main armée dans la région du golfe de Guinée nuisent à la sécurité de la navigation internationale et ont des effets néfastes sur le commerce et le développement économique des pays de la région. La piraterie touche non seulement les États riverains, mais également les pays de l'arrière-pays sans littoral, qui dépendent de l'accès à la mer pour leurs importations et leurs exportations. Selon le rapport, ce crime fait perdre 2 milliards de dollars par an à l'économie de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Le problème de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée ne se règlera pas de manière individuelle et isolée. Tous les pays touchés doivent agir de manière cohérente pour éviter que la réussite d'un pays ne déplace les activités des pirates vers des pays plus vulnérables.

Ainsi, toute solution efficace et durable suppose de coordonner véritablement l'action aux niveaux régional et international, et ce afin d'élaborer une stratégie qui permettra de renforcer les capacités des États de la région en matière de lutte contre ce crime.

Les actes de piraterie dans la région du golfe de Guinée ne sont pas des faits isolés ou opportunistes. Ils ne cessent au contraire de montrer leur caractère systématique et organisé. Il importe donc de réunir des informations précises, détaillées et vérifiées concernant la portée et les modalités de ces incidents et les zones spécifiques dans lesquelles ils se produisent afin de définir clairement les caractéristiques de ce phénomène et de pouvoir élaborer ainsi des initiatives adaptées à chaque cas particulier.

La communauté internationale doit appuyer les efforts des États de la région dans l'exercice de leur responsabilité souveraine dans la lutte contre la piraterie. À cet effet, il est essentiel que les États concernés continuent de jouer un rôle de premier plan pour mettre en œuvre des solutions contre ce fléau.

Dans le cadre de la lutte contre ce crime, il est extrêmement important de fournir une assistance technique aux fins du renforcement des systèmes législatifs et judiciaires, d'échanger des informations et de créer un cadre pour récolter, analyser et diffuser l'information. De même, il importe de fournir un appui technique, matériel et financier afin de renforcer les capacités du secteur de la sécurité maritime dans de nombreux États de la région.

Nous sommes convaincus que toute solution efficace et durable au problème de la piraterie dans le golfe de Guinée exige d'adopter une stratégie régionale de sécurité maritime qui englobe les initiatives élaborées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée, avec la participation de l'Union africaine.

Comme dans d'autres situations sur lesquelles se penche le Conseil, une solution à ce phénomène ne pourra être viable que si elle tient compte des problèmes identifiés par la mission d'évaluation, notamment le taux de chômage élevé chez les jeunes, les disparités de revenu importantes au sein de la

société, la circulation non contrôlée d'armes illicites et le problème de la corruption.

La Colombie est favorable à la convocation rapide d'un sommet des chefs d'État du golfe de Guinée en vue de progresser dans l'élaboration d'une stratégie régionale globale de lutte contre la piraterie. À cet égard, l'ONU est appelée à fournir une assistance aux autorités nationales et aux organisations régionales compétentes, mais également à coordonner l'aide internationale pour appuyer les efforts régionaux de lutte contre ce crime.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé très instructif, et la mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée de son rapport (voir S/2012/45). Je remercie également M. Abdel Fatau Musah, représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et S. E. Mme Florentina Ukonga, représentante de la Commission du golfe de Guinée, de leur contribution.

En déterminant l'ampleur de la menace posée par la piraterie dans la région, le rapport confirme une situation alarmante. La piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée sont en progression et représentent une menace croissante pour le développement économique et la sécurité des États à l'intérieur et à l'extérieur de la région. À cet égard, je vais brièvement faire deux remarques concernant la nécessité d'adopter une stratégie globale et intégrée de sécurité maritime et la nécessité absolue d'améliorer la coordination entre les pays touchés et les organisations régionales.

Premièrement, pour renforcer la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, il importe d'adopter une démarche intégrée. Les questions concernant la manière de prévenir et de combattre la piraterie ainsi que le cadre politique et juridique à mettre en place pour lutter contre les pirates et leurs réseaux d'appui doivent être réglées. L'efficacité de cette démarche dépendra dans une large mesure de la capacité des États touchés à déployer des forces de sécurité bien formées et bien équipées ainsi que de la compétence des institutions judiciaires, et toutes devront agir dans le respect des principes de l'état de droit. Une démarche globale doit permettre de lutter efficacement contre la menace immédiate tout en s'attaquant aux causes profondes et aux conditions qui favorisent l'augmentation du nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée. Autant que possible, il importe de tenir compte des enseignements tirés de l'expérience dans le cadre de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Ma deuxième remarque concerne l'importance que revêtent les initiatives régionales. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par les États de la région et les organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée. Elles englobent la stratégie de sécurité maritime de la CEEAC; la création du sous-comité de la sécurité maritime de la CEDEAO; les mesures préparatoires prises par la CEDEAO en vue d'élaborer une stratégie intégrée de sécurité maritime; et le renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO.

À cet égard, nous encourageons vivement la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du golfe de Guinée à s'atteler à l'organisation du sommet conjoint à l'occasion duquel ils prévoient d'élaborer une stratégie régionale cohérente de lutte contre la piraterie. Il importe de continuer à renforcer la coopération et la coordination entre les pays touchés, avec les organisations régionales et entre ces organisations, notamment l'Union africaine.

La communauté internationale, notamment l'ONU et ses bureaux régionaux – le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – doit appuyer ces efforts. L'Union européenne a commencé à se pencher sur la question en 2010, et elle met en œuvre des projets dont l'objectif est notamment d'appuyer les capacités de la CEDEAO et de la CEEAC et de favoriser la coopération avec l'Organisation maritime internationale. L'Allemagne continuera de contribuer au renforcement des capacités des États touchés et des organisations régionales afin de régler le problème de la piraterie, qui met en péril la sécurité et le développement économique de la région.

Ma délégation appuie le projet de résolution qui fait en ce moment l'objet de négociations, et elle espère qu'il sera adopté rapidement.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères du Togo.

Le Togo se réjouit de ce que le présent débat du Conseil de sécurité sur la piraterie dans le golfe de Guinée survient quelques jours après la réunion que notre Conseil a consacrée aux répercussions de la criminalité organisée transfrontalière sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, réunion que le Chef de l'État togolais a personnellement présidée. Le débat de ce jour illustre donc la détermination du Conseil de sécurité à apporter les réponses nécessaires aux nouvelles menaces à la paix et à la sécurité auxquelles les États de la région du golfe de Guinée sont confrontés.

Avant d'aller plus loin, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de la présentation qu'il vient de nous faire sur le sujet sous examen. Je tiens aussi à renouveler au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, notre gratitude pour l'heureuse initiative qu'il a prise d'envoyer, au mois de novembre dernier, dans les pays directement touchés, une mission d'évaluation des Nations Unies sur la piraterie dans le golfe de Guinée.

Les observations contenues dans le rapport de la mission d'évaluation illustrent parfaitement la gravité de la menace que constitue la piraterie dans le golfe de Guinée. Pour le Togo, ces observations, qui donnent au Conseil des informations édifiantes sur le caractère préoccupant de cette situation, justifient en même temps nos grandes inquiétudes sur les implications de cette menace pour la paix, la sécurité et la stabilité et le développement économique de la région. Ces inquiétudes sont d'autant plus renforcées qu'il est de plus en plus établi qu'il existe des liens entre la piraterie et d'autres formes de criminalité organisée dans la région, comme ceci a été démontré lors du débat du 21 février évoqué plus haut. En effet, les statistiques présentées dans le rapport révèlent qu'entre 2010 et 2011, il y a eu une augmentation inquiétante du nombre des attaques dans la partie ouest-africaine du golfe de Guinée. La République du Bénin, qui reste le pays qui subit les contrecoups de cet accroissement d'attaques, connaît une chute vertigineuse de l'activité du port de Cotonou. Les fortes pertes financières enregistrées dans le pays démontrent à suffisance l'impact désastreux que la piraterie peut avoir sur les économies et la consolidation de la gouvernance économique dans la région.

Pour faire face à cette situation pernicieuse, les États du golfe de Guinée ont pris des initiatives conjuguées pour lutter contre le fléau. Nous pensons notamment au programme dénommé opération Prospérité, dans le cadre duquel des patrouilles conjointes sont effectuées par les forces de sécurité nigérianes et béninoises sur les côtes du Bénin.

Au plan national, et en vue de renforcer son arsenal juridique en la matière, l'Assemblée nationale a autorisé le Gouvernement togolais en novembre dernier à ratifier la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, du 10 mars 1988. Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans la lutte contre la piraterie a permis à la marine togolaise, le 8 février dernier, de repousser une attaque de pirate contre un navire panaméen.

Au plan régional, on notera également la mise en place par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'une structure globale de sécurité maritime sous la forme d'un Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale et l'adoption d'un mécanisme de financement par les États concernés eux-mêmes, à travers le regroupement de leurs diverses taxes maritimes en une seule taxe commune destinée à financer la sécurité maritime.

Nous nous félicitons également de la volonté, réaffirmée par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au cours du sommet tenu les 27 et 28 janvier dernier, de renforcer la collaboration avec la Commission du golfe de Guinée et tous les acteurs concernés en vue de faire face à la piraterie.

En attendant la tenue de la conférence des chefs d'État et de gouvernement des États du golfe de Guinée, le Togo estime que ces approches devraient être privilégiées et encouragées en vue de l'échange des informations et des expériences. Toutefois, et comme cela apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général, en dépit de leur détermination et des efforts qu'ils fournissent pour éliminer la piraterie, individuellement ou dans le cadre d'une coopération bilatérale, les capacités nationales et régionales de nos États ne leur permettront pas, à eux seuls, de prévenir ou de circonscrire efficacement la menace.

Une approche collective du problème est donc impérieuse pour éviter que le mal, une fois combattu au niveau d'un pays ou de l'une des sous-régions du golfe de Guinée, ne se déplace ailleurs. L'augmentation des attaques des pirates sur la côte béninoise, alors même qu'elles ont commencé à connaître une diminution sur la côte du Nigéria, démontre combien

l'apport de la communauté internationale est nécessaire pour aider à combattre le mal.

Par ailleurs, il va sans dire que la piraterie dans le golfe de Guinée constitue une menace non seulement pour les pays de la région mais aussi pour le commerce international ainsi que pour le personnel navigant, dont nombre de membres sont originaires d'autres régions du monde. Dès lors, la lutte contre la piraterie requiert un effort conjugué de toutes les régions et ne saurait être laissée aux seuls pays du golfe de Guinée.

Le Togo tient ici à saluer et encourager les appuis multiformes apportés au Bénin et aux autres pays de la sous-région par différents partenaires, notamment la France, les États-Unis d'Amérique, la Chine, l'Union européenne et INTERPOL, pour renforcer leur capacité dans le domaine de la sécurité maritime.

Mon pays considère, compte tenu des enjeux ci-dessus évoqués, que la communauté internationale a un rôle très important à jouer. C'est pourquoi nous soutenons l'idée selon laquelle les Nations Unies pourraient encourager les États de la région à prendre des mesures pour mobiliser un soutien international à l'appui des activités menées dans la région et à aider à coordonner l'aide internationale, notamment pour la mise en œuvre d'une stratégie globale.

La seconde résolution que le Conseil de sécurité s'apprête à adopter sur la question de la piraterie dans le golfe de Guinée est la démonstration de l'engagement des Nations Unies et de toute la communauté internationale de s'impliquer résolument dans la lutte, aux côtés des États du golfe de Guinée, contre la piraterie maritime.

Le Togo réitère ses vifs remerciements aux membres du Conseil de sécurité pour leur contribution à cet égard et souhaite que la mise en application de ce texte concoure à la résolution du problème.

Le Président : Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Issifou Kogui N'Douro, Ministre d'État chargé de la défense nationale du Bénin.

M. N'Douro (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant tout propos, de vous renouveler mes chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février 2012. Le Bénin, mon pays, se réjouit à juste titre de l'attention toute particulière qu'accorde le Conseil, sous la présidence togolaise, aux problèmes de sécurité en Afrique. La sécurité est l'une des conditions essentielles au développement durable de nos pays.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, saisir l'occasion que vous m'offrez pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, pour le leadership dont il a fait montre au cours de son mandat et pour les résultats dignes d'éloges obtenus aussi bien pour la communauté internationale que pour l'Afrique et son partenariat stratégique avec les Nations Unies. Je salue la contribution respective du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, du représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Abdel Musah, ainsi que de la Secrétaire exécutive adjointe de la Commission du golfe de Guinée, Mme Florentina Ukonga.

Il y a de cela une semaine, jour pour jour, dans cette même salle du Conseil de sécurité, se tenait un débat de haut niveau présidé par le Président de la République togolaise, S. E. M. Faure Gnassingbé, en personne sur la criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel. Son but était de trouver les synergies propres à engager une lutte globale contre cet ennemi sans visage qui met à rude épreuve les pays fort vulnérables de cette région du continent africain.

Le débat de ce jour, consacré à l'examen du rapport (voir S/2012/45) de la mission d'évaluation dépêchée par le Secrétaire général dans les pays du golfe de Guinée et en particulier dans mon pays, le Bénin, apparaît comme une suite plus que logique du débat du 21 février 2012 sur la criminalité transnationale organisée. En effet, les deux phénomènes sont intimement liés et interconnectés, aussi bien dans leur mode opératoire que dans leur essence. Ils posent un réel défi aux gouvernements des pays de la région dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes.

Le Gouvernement béninois s'associe aux conclusions de la mission d'évaluation des Nations Unies. Il partage l'analyse faite dans le rapport à l'examen, qui rend compte de façon éloquente de la situation, et des liens existant entre criminalité transnationale, piraterie et vols à main armée en mer. Ces phénomènes s'alimentent dans une solidarité criminelle indescriptible, par une conjonction des différentes activités lucratives frauduleuses, comme le détournement de pétrole brut, la traite des enfants et le trafic de cocaïne, de médicaments contrefaits et de cigarettes.

Au cours de la seule année 2011, 21 attaques ont été enregistrées contre les navires au large des côtes béninoises. De janvier à octobre 2011, 58 attaques maritimes ont été perpétrées au large des côtes ouest-africaines, dont 18 au Nigéria, 7 au Togo, 2 au Ghana et 1 en Côte d'Ivoire. Ces attaques ont des conséquences politiques, économiques, environnementales et sécuritaires néfastes pour nos États. Les répercussions des attaques des pirates sont dramatiques pour la sécurité et l'économie de la région du golfe de Guinée en général et, en particulier, sur les activités du port autonome de Cotonou, poumon économique du Bénin. En effet, l'économie béninoise est fortement tributaire des services et des droits de transit perçus au port autonome de Cotonou. Les activités du port représentent 70 % du produit intérieur brut. Elles génèrent 80 % des recettes pour un budget national essentiellement fiscal, et 90 % des échanges avec l'extérieur y passent. Le port de Cotonou est l'un des ports naturels pour les pays enclavés de l'hinterland qui assurent par ce canal leur approvisionnement et l'exportation de leurs produits. Il s'agit du Niger, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad.

Dès les premières attaques enregistrées au large des côtes béninoises, le nombre de bateaux entrant dans le port a chuté de 70 %. Du coup, les primes d'assurance ont grimpé. Plusieurs vaisseaux, face au doublement de ces primes d'assurance, ont décidé de se passer des services du port de Cotonou, alors que les revenus tirés des activités de ce port sont essentiels pour assurer la fonctionnalité de l'État béninois. Cette situation intervient au moment où nous nous attendions à des dividendes sur les investissements considérables réalisés pour la modernisation des installations du port avec l'assistance octroyée au Bénin par les États-Unis d'Amérique dans le cadre du compte du Millennium Challenge.

C'est pourquoi le Président de la République du Bénin, S. E. M. Boni Yayi, a très tôt pris les dispositions pour alerter la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour qu'ils se saisissent de la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. Je suis heureux de pouvoir affirmer ici que les appels à l'assistance du Bénin ont reçu un écho favorable assez prompt et en temps utile auprès du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. BAN Ki-moon, et du Conseil de sécurité, avec l'adoption de la résolution 2018 (2011). L'envoi d'une mission d'évaluation des Nations Unies sur le terrain nous a permis d'identifier les axes d'action pour élaborer et exécuter une stratégie cohérente tant au niveau national qu'à l'échelle de la région.

Les efforts nationaux et bilatéraux ont été renforcés pour faire face à ce fléau. Je voudrais particulièrement relever l'impact positif des patrouilles conjointes conduites par les forces navales du Nigeria et du Bénin, au large des côtes béninoises. Les patrouilles conjointes s'inscrivent dans le cadre de l'opération Prospérité lancée le 28 septembre 2011. Quatre cents sorties en mer ont été effectuées dont 316 pour les forces navales béninoises. Ces sorties correspondent à 3 668 heures de navigation dont 1 278 heures réalisées par les forces navales béninoises.

Dans le cadre de l'opération, l'état-major a procédé à la division d'une partie de la façade maritime du Bénin en zones d'attentes pour les navires. Ces navires sont invités à mouiller à proximité de la côte, dans une zone accessible aux vedettes qui participent à l'opération. Cette mesure a permis leur regroupement de manière à leur assurer une protection optimale. Ces mesures sont appuyées par une intensification des patrouilles conjointes conduites 24 heures sur 24 à proximité des navires au mouillage. De même, une veille permanente par radar et radio est assurée, ce qui permet de lancer les interventions sans délai en cas de réception d'appels de détresse. Depuis le lancement de l'opération, plus aucune attaque n'a été enregistrée dans les eaux territoriales béninoises.

En dehors de ces patrouilles conjointes fort onéreuses, le Gouvernement béninois a également fait un effort substantiel sur ses ressources internes pour renforcer ses capacités navales, avec l'appui de ses partenaires, en particulier la France, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et la Chine. D'autres États Membres comme les Pays-Bas se sont annoncés. Le Gouvernement béninois, par ma voix, leur exprime ici sa profonde gratitude pour leur solidarité agissante et spontanée.

Un second sémaphore a été installé et vient compléter celui déjà opérationnel à Cotonou. Il permet de balayer l'ensemble de la côte béninoise et une bonne partie de celle du Togo. Avec la mise en service, courant mars 2012, par le Gouvernement béninois, des patrouilleurs commandés pour les forces navales béninoises, 10 à 15 personnes pourront patrouiller pendant 10 jours 24 heures sur 24, en haute mer, pour dissuader les attaques contre les navires au large de nos côtes. Par ailleurs, le Bénin met en œuvre un programme de vérification des importations qui vise à

assurer le contrôle effectif du contenu des cargaisons par le recours au scanning des conteneurs, établissant ainsi, par la même occasion, des procédures transparentes de traitement du fret maritime qui limitent les possibilités de malversations dans l'accomplissement des formalités de dédouanement. À ces mesures s'ajoute la mise en service d'une brigade canine comprenant des chiens renifleurs pour la détection de la drogue, des explosifs et de tous autres articles de contrebande qui s'alimentent de la piraterie et des vols à main armée en mer.

Le Gouvernement béninois, avec le concours des États-Unis d'Amérique, vient d'élaborer et de valider sa stratégie nationale de sécurité et de sûreté maritimes. Cette stratégie nationale doit assurer la promotion de la croissance et du développement de l'économie maritime et garantir la libre circulation des personnes et des biens sur les routes maritimes d'importance stratégique au large de nos côtes. Elle permettra également d'appuyer la sûreté des ports et des installations portuaires et de lutter contre les activités transnationales illicites et les crimes maritimes tels que les vols à main armée dans les eaux territoriales et la piraterie en haute mer.

Cette stratégie est sous-tendue par une approche participative qui s'est traduite par l'implication de toutes les parties prenantes à son élaboration. Elle s'articule autour des axes d'actions suivants : définition des mesures à prendre pour assurer la protection des côtes; délimitation des frontières maritimes avec les pays limitrophes; établissement d'un partenariat avec les pays voisins; implication des partenaires stratégiques pour assurer la formation des ressources humaines et l'appui logistique nécessaire au renforcement de nos capacités nationales; renforcement de la coopération avec l'ONU et les partenaires bilatéraux pour préserver la libre circulation des personnes et des biens sur cette importante route maritime.

Les efforts au niveau régional se poursuivent également comme le montre la tenue de la réunion des experts de la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) organisée en janvier 2012, à Abuja, pour examiner le projet de stratégie régionale intégrée de sûreté et de sécurité maritimes. Cette réunion répond à la nécessité pour les communautés économiques régionales de jouer un rôle de premier plan dans la coordination de la lutte contre les menaces maritimes dans le golfe de Guinée, conformément à la stratégie maritime intégrée adoptée par l'Union africaine. La réunion d'Abuja s'inscrit dans le cadre de la préparation du sommet régional prescrit par la résolution 2018 (2011). Une seconde réunion des experts de la CEDEAO et de la CEEAC se tiendra courant mars 2012.

Le Bénin se félicite de la décision de la France de soutenir les actions que vont entreprendre le Bénin, le Togo et le Ghana pour le maintien de la sécurité maritime sur leurs côtes. Ce soutien se fait à travers le projet « Appui à la réforme du secteur de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée ». Ce projet bénéficie d'un fonds doté d'une première enveloppe de 800 000 euros mise à la disposition des trois pays par la France pour les soutenir dans leur lutte contre la piraterie maritime et les vols à main armée en mer.

La lutte contre la piraterie et les vols à main armée dans le golfe de Guinée comporte des enjeux considérables. L'insécurité maritime fait peser une menace sur le droit exclusif des pays côtiers d'exercer leur souveraineté à tous les points de vue sur leurs eaux territoriales. Elle met aussi en évidence la nécessité d'une délimitation claire des frontières. Au-delà de ces enjeux politiques fondamentaux, on ne peut sous-estimer les enjeux économiques.

Le golfe de Guinée est une route maritime de grande importance pour le commerce mondial. La zone comporte d'immenses réserves de pétrole estimées pour le moment à 14 milliards de barils, abstraction faite des réserves de gaz naturel et des ressources halieutiques qui font de la région une zone géostratégique de premier ordre pour l'économie mondiale.

Les ressources halieutiques continuent de faire l'objet d'une prédation débridée dans le cadre de la pêche illégale non déclarée. Elle fait perdre aux pays du golfe de Guinée 20 milliards de dollars par an, selon une étude publiée en 2007 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Il est à craindre qu'à défaut de l'exercice soutenu des fonctions relevant de la puissance publique dans la région, la prolifération des compagnies pétrolières et l'intensification de leurs activités dans la zone n'entraînent une catastrophe écologique à l'échelle du globe.

La sécurisation du golfe de Guinée est indispensable pour la promotion des investissements et la relance du développement des pays de la région. Elle pourrait ainsi devenir une zone dynamique de revitalisation de la croissance au plan mondial.

Il est donc nécessaire, pour la communauté internationale, de faire face pendant qu'il est encore temps aux menaces nouvelles que font peser sur la zone la piraterie et les vols à main armée en mer. Il y a également lieu de s'attaquer aux problèmes que pose l'abandon au large de nos côtes de bateaux poubelles ou de vaisseaux en fin d'exploitation qui servent de relais aux bandes criminelles, aux pirates et aux trafiquants de tous bords. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le document portant sur ces menaces élaboré par le chef d'état-major des forces navales béninoises et mis à la disposition du Conseil.

Actuellement, une quinzaine de navires sont ainsi abandonnés sur les côtes béninoises. Leur présence représente une réelle menace pour le Bénin qui n'a ni les moyens ni l'expertise requise pour les traiter. Je voudrais lancer ici un pressant appel à nos partenaires pour qu'ils nous aident à dégager ces bateaux qui présentent, au-delà de la menace sécuritaire, des risques de pollution majeurs puisque certains comportent des substances toxiques qui ont déjà fait des victimes parmi les personnes qui les fréquentent.

Les menaces qui pèsent sur le golfe de Guinée sont colossales. Elles constituent des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Elles doivent être traitées comme telles par la communauté internationale, qui gagnerait à développer une approche prospective qui permette de limiter les dégâts.

Les efforts des États du golfe de Guinée pour contrer la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée doivent être fortement soutenus par la communauté internationale. Le relâchement de ces efforts aura pour conséquence directe et immédiate la reprise des attaques avec plus d'intensité et de férocité.

Le Bénin, mon pays, estime que la lutte contre ce fléau nécessite des moyens qui sont largement au-delà de ses capacités. C'est pourquoi il souhaite que le Conseil de sécurité, qui a très tôt pris la juste mesure de la menace, adopte les recommandations contenues dans le rapport de la mission d'évaluation à l'examen, en vue de leur mise en œuvre diligente, tant au plan national qu'au niveau régional, dans une synergie des actions engagées contre les pratiques préjudiciables à la sécurité et à la sûreté maritimes. Il y va de la stabilité de nos États.

Le Président : Je remercie le Ministre d'État N'Douro de son exposé éloquent et édifiant.

Je donne maintenant la parole au représentant du Congo.

M. Balé (Congo) : Le 21 février 2012, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel (voir S/PV.6717). Aujourd'hui, la présidence togolaise nous convie à un autre débat sur la paix et la sécurité en Afrique, en nous penchant cette fois-ci sur la problématique de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche opportune qui inscrit la question de la piraterie dans le golfe de Guinée dans le prolongement logique de l'examen du débat de la semaine dernière et dans une perspective qui devrait inspirer une approche concertée, globale et intégrée de ces menaces à la paix et à la sécurité dans cette partie du continent africain.

Bien qu'en apparence il n'existe pas de liens de causalité entre les deux situations, le débat de mardi dernier a toutefois montré que la criminalité transfrontalière tout comme la piraterie maritime qui, en fait, n'en est qu'une des composantes, se nourrissent largement de la circulation illicite des armes et des stupéfiants, du grand banditisme armé et de l'immigration clandestine.

Le rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation (voir S/2012/45), dont je salue la pertinence, met en lumière les principales caractéristiques de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée et aide à mieux cerner ce phénomène dans une approche dynamique avec l'ensemble des autres défis en matière de sécurité auxquels sont confrontés les pays africains en général et ceux du golfe de Guinée en particulier. Ce rapport nous éclaire particulièrement sur la problématique de la menace qui pèse sur les intérêts vitaux en mer de ces derniers et la réponse qu'ils donnent à ces enjeux liés à la sécurité.

L'état de la sécurité dans le golfe de Guinée accuse des menaces diverses à la paix et à la stabilité de cette région. Ces menaces se déclinent en termes de surpêche industrielle sans contrôle, d'insécurité provenant des pirates ou de la navigation maritime, d'insécurité transfrontalière, se caractérisant les unes autant que les autres par des pertes en vies humaines, des prises d'otages, des vols à main armée, la destruction des infrastructures économiques, des détournements de cargaisons de pétrole, des perturbations du commerce maritime, voire par le péril environnemental autour des installations pétrolières.

Mais ces conséquences bien mises en évidence ne donnent pas la pleine mesure des effets de ces actes criminels, particulièrement sur les politiques communautaires et sur les pays voisins sans littoral.

À la lecture du rapport de la mission d'évaluation, il apparaît évident qu'une synergie fonctionnelle entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) s'impose comme une exigence d'efficacité dans la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, la Commission du golfe de Guinée devant servir de passerelle entre les deux communautés. C'est dans cette optique que nous apprécions la réunion qui s'est tenue à Abuja et celle qui doit se tenir au mois de mars prochain. Ici, je voudrais donc limiter mon propos aux États membres de la CEEAC du golfe de Guinée et partager avec le Conseil la réponse qu'ils ont entrepris de donner à l'ensemble de ces défis, laquelle pourrait éventuellement inspirer une action future élargie à l'ensemble de l'espace du golfe de Guinée.

En 2009, les États membres de la CEEAC ont adopté une stratégie de sécurisation de leurs intérêts vitaux en mer dite « SECMAR », dont la mise en œuvre doit être assurée par le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale (CRESMAC), basé dans la ville côtière de Pointe-Noire au Congo. Ce futur centre névralgique de la stratégie de l'Afrique centrale en matière de lutte contre la piraterie maritime a pour principale mission d'assurer la maîtrise de l'espace maritime des États de la CEEAC. La mise en place de la SECMAR et, à terme, l'opérationnalisation du CRESMAC traduisent le leadership indéniable de nos États dans l'optique d'une action concertée et collective contre ce fléau.

Un apport financier exceptionnel de près de 700 millions de francs CFA, soit environ 1,4 million de dollars, a été retenu pour lancer les activités dans les trois zones définies par la stratégie et pour démarrer le CRESMAC. Une mission de bons offices de la CEEAC est à pied d'œuvre pour procéder au recouvrement de cet apport. Cependant, la mise en service effectif de ce centre reste encore un défi au regard des difficultés liées notamment au financement et au fonctionnement de cette structure. Dans l'intervalle, le Centre multinational de coordination de Douala est appelé à suppléer un tant soit peu cette lacune.

Sur un financement initial du Gouvernement congolais de l'ordre de 300 millions de francs CFA, soit environ 600 000 dollars, les travaux de construction des infrastructures du CRESMAC ont démarré sur un terrain offert gracieusement. L'implication individuelle du Congo s'étend également au financement partiel de l'équipement du Centre.

À une époque où la piraterie maritime n'avait pas encore atteint l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui, la législation congolaise l'inscrivait déjà en 1963 comme une infraction de droit commun punie par la loi portant code de la marine marchande. L'engagement du Congo visant à combattre ce fléau ainsi que toutes ses ramifications est donc constant, tant au niveau national qu'à l'échelon régional et international.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la gratitude de mon gouvernement à nos différents partenaires bilatéraux et multilatéraux qui soutiennent les efforts individuels et collectifs de nos pays dans la lutte contre le fléau de la piraterie maritime. Je les invite à poursuivre leur engagement dans cette entreprise, et particulièrement à accompagner les États membres de la CEEAC dans leur volonté de procéder au lancement effectif et immédiat des activités du CRESMAC, qui constitue un maillon important de coopération dans le cadre de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée.

Le soutien du Congo à l'initiative de l'organisation d'un sommet sur la piraterie maritime dans le golfe de Guinée, dont l'objectif est la mise en place d'une stratégie collective et globale en vue de l'élimination de ce fléau, répond aux aspirations légitimes et pressantes de paix, de sécurité et de stabilité de nos peuples et de nos États sans lesquelles ils ne sauraient prétendre et aspirer à un développement véritable et durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Mes premiers mots doivent être pour vous remercier infiniment, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat opportun sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Organisée dans le sillage du débat inaugural (voir S/PV.6633) organisé par le Nigéria en octobre 2011, la présente séance souligne bien, à mon sens, l'immensité aussi bien que l'intensité de cette menace. Elle renforce aussi le message que l'attention de la communauté internationale doit rester fixée sur cette menace grandissante. Je tiens à remercier le Secrétaire général

adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé succinct, ainsi que M. Abdel Fatau Musah et l'Ambassadrice Florentina Adenike Ukonga de leurs pénétrantes observations.

Les actes de piraterie dans le golfe de Guinée ont connu une poussée alarmante. Bien qu'insuffisamment signalé, ce phénomène est devenu de plus en plus violent. Les attaques, qui se confinaient autrefois exclusivement à la côte, s'aventurent maintenant au-delà du golfe de Guinée. L'Équipe spéciale nigériane de sécurisation maritime a enregistré au total 293 actes de piraterie et de vols à main armée en mer entre 2003 et 2008, rien que contre des bateaux de pêche.

Le tribut que les économies locales paient à la piraterie est énorme. Pour une région en transition postconflit, les 2 milliards de dollars de pertes annuelles qu'elle entraîne pour l'économie de la région, aussi bien la prospection pétrolière en mer que la pêche et le transport maritime, est un prix trop élevé à payer. Les investissements futurs dans l'industrie pétrolière de l'Afrique de l'Ouest sont à l'évidence en danger, et dès maintenant. De fait, la rentabilité de toute nouvelle prospection pétrolière au large des côtes du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du delta du Niger est menacée. De manière générale, l'industrie des transports maritimes est devenue vulnérable.

Il n'y a aucun doute à avoir sur la solide volonté politique de contrer cette menace grandissante qui existe aux niveaux sous-régional et régional. Les pays de la région relèvent le défi en renforçant les initiatives qu'ils ont déjà prises au niveau national. Ces derniers temps, conscients de l'importance d'une concertation des efforts, ils ont noué des partenariats destinés à favoriser une démarche régionale optimale pour la sécurisation maritime.

La République du Bénin et le Nigéria ont entrepris de mettre en œuvre, à partir du 28 septembre 2011 et pendant six mois, un programme pilote de patrouilles conjointes le long des côtes du Bénin. Le programme, placé sous le commandement tactique du Nigéria et sous le commandement opérationnel du Bénin, reçoit 95 % de son soutien logistique du Nigéria, qui déploie pour ces patrouilles notamment 2 hélicoptères, 2 bâtiments maritimes et 2 bateaux d'interception. Cette coopération a enregistré quelques succès et se prête éventuellement à une participation élargie. Nous sommes convaincus que ce type de dispositifs de coopération aura énormément à gagner au renforcement des systèmes de surveillance, des patrouilleurs côtiers, des moyens de maintenance, des financements, des centres de coordination conjointe, ainsi que du partage de l'information, dans un cadre juridique où existe une conscience de la portée du domaine maritime.

Dans ces conditions, nous nous félicitons tout particulièrement de la mission d'évaluation du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest. Le rapport de la mission (voir S/2012/45) appelle à prendre des mesures en faisant fond sur la résolution 2018 (2011), adoptée en octobre 2011, ainsi que sur la déclaration à la presse du Président du Conseil en date du 30 août (voir SC/10372). Les conclusions et les recommandations de la mission serviront de fondement à une démarche holistique face à cette menace. Elles fournissent l'impulsion nécessaire à une action concertée, audacieuse et rapide, non seulement de la part des pays de la région, mais aussi des partenaires internationaux.

Le Nigéria appuie le projet de résolution présenté par le Togo. Les prochaines mesures à prendre pour contrer la piraterie dans le golfe de Guinée doivent passer par une action plus concertée entre pays de la région. Elles doivent aussi susciter une collaboration plus importante entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, avec l'appui tant du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest que du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

En effet, une démarche régionale globale est désormais impérative. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à organiser un sommet régional pour examiner cette question de manière globale, et nous sommes heureux de noter que cette initiative a reçu un large appui. Nous sommes convaincus que le sommet permettra d'explorer de nouvelles idées et de fournir de nouvelles orientations propres à amener le Conseil à poursuivre son action en la matière.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Avant de lever cette séance, je tiens à remercier les uns et les autres de leur participation active à la présente séance. J'adresse ces remerciements au nom du Chef de l'État du Togo, pour qui la paix et la sécurité sont les conditions *sine qua non* du développement de nos pays respectifs.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.